



PREMIER MINISTRE



Avis

ECONOMIE INFORMELLE ET QUARTIERS PRIORITAIRES : « Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi »

Le ministre chargé de la Ville et du logement, Monsieur Julien DENORMANDIE, a saisi le Conseil national des Villes (CNV) le 21 mars 2019 sur le sujet de « **Comment faire évoluer du non-lucratif vers du lucratif les projets et les initiatives des habitants ?** » en vue d'un avis et de recommandations sur « *la richesse économique et les savoir-faire économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville* ».

« (...) concerne la richesse économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les savoir-faire de leurs habitants, trop souvent méconnus. En effet, les stratégies de développement économique urbain élaborées par les acteurs territoriaux sont essentiellement tournées vers les entreprises et le secteur marchand. Or, force est de constater que dans les QPV, il existe une part importante de l'activité portée par de l'économie sociale et solidaire ou l'économie informelle, pans économiques qui devraient permettre d'intégrer les quartiers prioritaires dans les stratégies globales de développement des territoires. Des projets économiquement viables émergent, parfois à partir d'activités informelles ou peu rentables, mais globalement, les taux de réussite ne sont pas encore à l'échelle des enjeux et des besoins. Or, les quartiers prioritaires disposent d'atouts, notamment une population jeune, dynamique, capable d'identifier les besoins de services, d'activités de proximité et d'y répondre avec ses propres codes et modèles, définis parfois comme l'économie populaire ».¹

Un groupe de travail, de 19 membres issus des 4 collèges du Conseil national des villes, dédié à cette saisine² s'est réuni 6 fois et a procédé à un grand nombre d'auditions³ de mars à juin 2019. Deux réunions spécifiques ont été réservées à ses conclusions le 4 juin 2019 et le 3 septembre 2019.

¹ Extrait du courrier de saisine.

² Nadir ADRAR, Pierre-Pascal ANTONINI, Thierry ASSELIN, Marianne BLAYAU, Pascal BRENOT, Mathilde CHABOCHE, Irma CORONADO-GOUPIL, Gilbert-Luc DEVINAZ ; Samira DJOUADI ; Sabrina DRLJEVIC-PIERRE, Maïté ERRECART, Illham GREFI, Khalid IDA-ALI, Ibrahima M'MADI, Claude SICART, Denis SOUILLARD, Rodolphe THOMAS, Guillaume VILLEMOT et Hakim YAZIDI.

³ Cf. annexe 4.

CONTEXTE

Comme le souligne la saisine ministérielle, « *des projets économiquement viables émergent parfois à partir d'activités informelles ou peu rentables, mais globalement les taux de réussite ne sont pas encore à l'échelle des enjeux et des besoins* ».

Au cours des auditions, de nombreux témoignages ont mis en évidence qu'une part de la population ne demeure pas inactive et développe des activités économiques pour répondre à ses propres besoins et à ceux des habitants du quartier. Très présentes et structurantes dans la vie des quartiers, les membres du CNV considèrent qu'une **proportion de ces activités relève le plus souvent d'une économie de subsistance produisant peu de valeur économique mais étant pourtant d'une grande utilité sociale**. Cependant, dans la mesure où elles sont informelles, elles ne permettent pas l'acquisition de droits sociaux (retraite, chômage, santé, accès à la formation...) pour ceux qui les pratiquent.

Ces nombreuses activités sont, aujourd'hui, exercées par les habitants dans des secteurs divers et de nouveaux services émergent⁴ : le commerce de rue, les activités de couture, de cuisine et de coiffure, la garde d'enfants ou encore la mécanique de rue⁵. Ils se construisent sur des réseaux d'habitants, voire communautaires, et offrent des prestations et services accessibles aux habitants du quartier. Parmi ces initiatives, quelques-unes ont fait l'objet d'un accompagnement qui leur a permis de changer d'échelle. La transformation des garages de rues en garages solidaires en est l'une des illustrations⁶. Au-delà des quelques exemples d'activités qui se développent dans la plupart des quartiers, **il reste difficile d'en faire un recensement : les données statistiques locales ou nationales n'existent pas**, les acteurs des territoires n'ayant pas non plus de connaissance objective formalisée des activités exercées dans les quartiers. Les rapports et études économiques, publiés sur ces enjeux, concernent le plus souvent les pays en voie de développement⁷ ou l'Outre-mer, compte tenu de la part importante de l'économie informelle dans leur système économique de création de valeur.

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) utilisent ces services sans pour autant se sentir « délinquants » ou avoir le sentiment d'être en marge de la légalité. Ces services économiques permettent de répondre à des besoins existants et identifiés dans les territoires pauvres. Abou Ndiaye, dans son enquête sur la mécanique de rue, montre ainsi que 70% des 105 familles auditionnées ont utilisé, payé et même conseillé ce service que les garages classiques n'offrent pas.

⁴ Cf. Annexe 1.

⁵ L'article « La mécanique de rue : vertus cachées d'une économie populaire dénigrée » paru en 2019 d'Abou Ndiaye, Khedidja Mamou et Agnès Deboulet met en lumière l'enquête commandée par le Territoire de Plaine Commune sur la mécanique de rue à Stains.

⁶ Les garages solidaires apportent des solutions complémentaires et contribuent à l'insertion sociale et professionnelle de leurs bénéficiaires. Dans le cadre du programme d'accompagnement des garages solidaires initié en avril 2017, la fondation PSA et l'Avisé ont l'ambition de favoriser le développement de leur action en proposant des séminaires d'accompagnement collectif ainsi que des outils pratiques construits en séance.

⁷ « Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone. Taille, productivité et institutions » Nancy Benjamin et Ahmadou Aly Mbaye, Banque Mondiale, Agence Française du développement, 2012.
« L'économie informelle dans les pays en développement » Jean-Pierre Cling, Stéphane Lagrée, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, Agence française de développement, 2012.

C'est à partir de cet état des lieux que le groupe de travail s'est réuni pour lancer la réflexion et les échanges sur les enjeux de richesse économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les savoir-faire de leurs habitants. La réflexion s'est ainsi organisée autour de la pérennisation et la rentabilité d'une activité dans le but de faire reconnaître et de valoriser les compétences des habitants dans un contexte d'émancipation et d'accompagnement - individuel ou collectif - pour améliorer l'accès aux droits et sortir d'une situation de précarité.

Au-delà du constat de vitalité du développement des activités de proximité dans les quartiers prioritaires, on doit noter que **ce pan économique est invisible, invisibilisé et méconnu des politiques publiques**. Les stratégies de développement urbain se tournent presque exclusivement vers le monde de l'entreprise et le secteur marchand.

Le CNV a considéré qu'il avait deux questionnements dans la saisine :

- **le passage de l'économie informelle à l'économie formelle dans l'accompagnement des projets et initiatives des habitants ;**
- **la reconnaissance des compétences et savoir-faire issus de ces activités dans une optique d'émancipation et valorisation de la personne, et une perspective d'accès aux droits.**

PREAMBULE

En préambule, le CNV souhaite porter les constats et remarques ci-après permettant de poser le cadre des réflexions :

❖ **Le concept d'économie informelle recouvre des réalités sociales et économiques diverses qui possèdent plusieurs dénominateurs communs :**

- L'économie informelle est une économie qui est née de besoins peu ou mal pris en compte par le marché ou l'Etat, et qui laisse une place importante à la prise d'initiative collective ou individuelle d'acteurs locaux, et notamment des habitants. Ce pan économique est inhérent au mode de vie actuel dans les quartiers ;
- L'économie informelle permet aux habitants d'exercer des activités, de développer des savoir-faire et de favoriser l'innovation en marge des codes réglementaires, administratifs et académiques ;
- La réalité économique des quartiers ne peut se limiter à l'unique prisme du marché et des flux financiers. Les habitants s'organisent pour répondre à ces besoins non couverts en créant des modèles économiques innovants basés souvent sur des valeurs et des pratiques de solidarité (épargne solidaire, cantine de quartier...) ⁸. Il est essentiel de comprendre que ces activités, rendues possibles par des expertises croisées citoyennes, répondent à de réels besoins directement en adéquation avec la réalité locale et ses richesses. L'économie informelle concourt à l'émergence de solidarités collectives et fait apparaître de nombreuses externalités positives dans les territoires ⁹.

❖ **L'économie informelle émerge et perdure dans un contexte de pauvreté monétaire et de chômage des habitants (26% dans les QPV de la métropole ¹⁰). La population présente dans ces territoires est davantage fragilisée et le niveau de pauvreté y est plus élevé. Il est fait le constat que :**

- Selon l'INSEE ¹¹ la part de la population de 15 ans ou plus, non scolarisée, sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat est de 75% dans les QPV sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Selon les données de l'ONPV ¹² le taux de pauvreté dans les QPV est de 42,2% contre 14,3% sur le reste du territoire de France métropolitaine en 2018 ;
- On estime que 14% des habitants des quartiers sont en situation d'illettrisme contre 7% sur le reste du territoire ¹³.

⁸ Lors des auditions d'un groupe de travail en date du 4 avril 2019, des habitantes ont livré un témoignage sur le fonctionnement des tontines dans le quartier de Villeneuve-la-Garenne.

⁹ François Dechy, fondateur de « Baluchon – à table citoyen » mettait en exergue dans son audition en date du 16 mai 2019, les abattements de loyers de la part de la collectivité sur un incubateur à Lille prenant en considération l'utilité sociale produite par les externalités positives produites par l'entreprise et son activité.

¹⁰ Dans certains départements et territoires d'outre-mer, le seuil de pauvreté est calculé différemment. Par exemple en Guyane, le taux de pauvreté avoisine ainsi les 44% illustrant la gravité de la situation et par conséquent le poids de cette économie.

¹¹ « Les quartiers de la politique de la ville : jeunesse et précarité » Jakoubovitch. S. et Gilbert. A (2016) Insee analyses Auvergne-Rhône-Alpes.

¹² Les 10 chiffres clés de la politique de la ville, ONPV, 2019.

¹³ Projet de loi de finances pour 2018 : Cohésion des territoires : Politique de la ville programme 147.

- ❖ **Des nombreux dispositifs d’accompagnement à la création d’entreprise, à l’insertion et au retour à l’emploi, sont proposés et mis en œuvre pour les habitants** des quartiers sur lesquels le CNV ne va pas revenir ni porter sa réflexion sauf pour en relever les freins et les leviers. Il souhaite toutefois soulever les difficultés à mobiliser les acteurs, organiser les partenariats pour améliorer la connaissance des dispositifs par les publics ciblés, aller au-devant de ces publics et répondre à leurs questionnements en tenant compte de leurs besoins.

- ❖ Le CNV s’est interrogé sur les segments de populations concernés car tous ne portent pas l’envie de sortir de ces activités. Il retient ainsi qu’un cadre d’accompagnement de **transformation de l’économie informelle vers la légalité administrative** d’une part, et la valorisation des savoir-faire des habitants d’autre part, **ne peut concerner que les personnes qui en portent l’envie dans leurs parcours individuels, personnels et professionnels.**

La définition même de l’économie informelle doit être posée en préambule car elle porte souvent des confusions sur la nature des activités¹⁴ et des savoir-faire évoqués. Les membres du CNV retiennent que **l’économie informelle désigne l’ensemble des initiatives et des activités** (vente de biens ou de services, prestations, accompagnement de personne, projet individuel ou collectif), **créatrices de valeur et de lien de solidarité, qui échappent à la régulation de l’Etat et à la comptabilité nationale, qui ne s’inscrivent dans aucun cadre règlementaire et n’offrent, de ce fait, pas de protection sociale pour les personnes.** Il est précisé que les activités et commerce illicites, qui concernent la vente au public de biens volés ou obtenus par fraude¹⁵, n’entrent pas dans le champ de la saisine.

Population ciblée dans la saisine	Population non concernée par la saisine
Habitants des QPV de tous âges	Habitants des QPV en situation irrégulière ¹⁶
Porteurs de projets et d’initiatives à dominante sociale et économique	Porteurs de commerces et d’activités illicites (stupéfiants, proxénétisme, trafics...)
Qui ont le souhait d’inscrire durablement leurs actions	Inscrits dans des activités qualifiées de crimes organisés
Déjà dans une situation où ils ont une activité économique et dont l’accès au droit est souhaité	Ne porte pas la volonté de s’engager dans un processus de reconnaissance et d’accompagnement

¹⁴ Dans son article « Economie informelle », Tendances prospectives éducation populaire, juillet 2018, Anouk Jordan et Pierre Grosdemouge mettent en lumière trois types d’économies informelles. Ils distinguent ainsi :

- L’économie informelle « noire » pleinement illégale ;
- L’économie informelle « grise » qui joue avec les frontières de la légalité ;
- L’économie informelle « rose » faite d’activités légales mais alternatives.

¹⁵ <https://www.alcci.fr/le-commerce-illicite-en-bref/>

¹⁶ Les habitants des QPV en situation irrégulière sont écartés de la saisine car leurs statuts ne permettent pas de les inclure dans les mêmes dispositifs.

Les membres du CNV ont fait le choix de s'interroger sur les modalités d'accompagnement relatives à une population ciblée dont la situation personnelle permet de répondre à la légalité administrative française. Ils envisagent de pouvoir se saisir de la question des personnes en situation irrégulière ultérieurement.

Dans un contexte de mobilisation nationale¹⁷ pour le développement économique des quartiers, l'avis présente des propositions et recommandations opérationnelles qui s'adressent aux services de l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises, aux bailleurs sociaux et aux Conseils citoyens. Elles devront permettre une lisibilité des ressources économiques locales, favoriser l'identification et la reconnaissance des savoir-faire et des compétences, développer collectivement des projets qui répondent à des besoins non couverts par le marché ou l'Etat, participer à l'émancipation des habitants et les amener vers un statut d'emploi « formel » salarié, indépendant, auto entrepreneur, enfin de contribuer à renforcer leur accès aux droits.

Les membres souhaitent à nouveau insister sur le fait que de nombreux travaux, dispositifs et financements ont été déployés sur les quartiers. Néanmoins, ils réaffirment la nécessité de poursuivre les programmes de développement urbain en étant attentif à élargir le champ des possibles pour les habitants et s'assurer, qu'en termes d'impacts, que toutes les mesures déployées bénéficient réellement aux habitants des quartiers et changent durablement leur quotidien.

Le CNV souligne que la dimension du portage politique joue un rôle essentiel afin de mobiliser l'ensemble des partenaires et ainsi favoriser et/ou consolider l'émergence des initiatives sur les territoires. Il considère que l'objet de la saisine mérite une attention particulière de tous les acteurs présents et pourrait être un sujet d'innovation économique et sociale majeure à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche d'expérimentation.

Au travers de cet avis, le CNV souhaite faire bouger les lignes et stimuler les pouvoirs publics sur les modalités de soutien à la création d'activité, au salariat et à l'émancipation des habitants et habitantes des quartiers prioritaires.

« Ce n'est pas de la discrimination positive, il s'agit de compenser la discrimination négative »

Jean-Louis Laville

*“Au contraire du commun des hommes,
j'admets en nous plus facilement la différence que la ressemblance”*

Montaigne

¹⁷ Dossier de Presse « Mobilisation Nationale pour les habitants des quartiers », Ministère de la Cohésion des territoires, 18 juillet 2018.

SOMMAIRE

Axe 1 – CHIFFRER ET ACCOMPAGNER : VERS UNE RECONNAISSANCE DE L’ECONOMIE INFORMELLE

- A. DEVELOPPER UNE EXPERTISE TERRITORIALE EN SOUTENANT LES EXPERIMENTATIONS
- B. FAVORISER L’EMERGENCE D’INITIATIVES ET D’ANIMATION TERRITORIALE

Axe 2 – RECONNAITRE LES SAVOIR-FAIRE : UN VECTEUR D’EMANCIPATION, DE VALORISATION DE SOI ET D’ACCES AUX DROITS

- A. RENFORCER LES DISPOSITIFS EXISTANTS
- B. RENFORCER LA LISIBILITE ET LA RECONNAISSANCE DES COMPETENCES
- C. EVALUER L’IMPACT ET L’EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Axe 3 - ENVIRONNEMENT ET METHODES : FAVORISER L’EMERGENCE DE PROJETS ET D’INITIATIVES

- A. METTRE EN PLACE L’ACCOMPAGNEMENT POUR DEBUSQUER LES ENTREPRENEURS
- B. FAVORISER L’INSTALLATION ET L’EMERGENCE DE PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS
- C. ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ET LES ACTIVITES DANS LA DUREE

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS

ECONOMIE INFORMELLE & QUARTIERS PRIORITAIRES

Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi



1

Mobiliser l'ONPV pour identifier et mesurer des indicateurs d'activités et de richesses économiques créées ainsi que les emplois présents dans les quartiers.



2

Réaliser un diagnostic de territoire en vue d'expérimenter sur 10 territoires volontaires pour une durée de 3 ans avec des moyens financiers dédiés à leur mise en oeuvre



3

Intégrer, dans l'instruction de la prochaine programmation des contrats de villes 2021 - 2027 la dimension de l'économie informelle dans l'évaluation du développement économique du territoire



4

Demander aux entreprises, pour compléter leur engagement au niveau local :
- d'organiser des journées portes ouvertes pour élargir le champ des possibles des habitants
- de tester des rencontres locales pour les aider à se faire connaître et identifier des savoir-faire



5

Demander aux organismes d'État et aux organismes financés par l'État d'être exemplaires en créant et en utilisant des outils et méthodes adaptées pour sourcer les publics éloignés et valoriser les savoir-faire



6

Contrôler l'impact et l'efficacité des mesures d'accompagnement, d'insertion et de retour à l'emploi en identifiant l'adresse des habitants avec des attestations de domiciliation produites au moment du contrôle fait. Le versement des aides publiques pourrait en être conditionné



7

Etre attentif aux soutiens financiers et logistiques apportés aux réseaux et acteurs professionnels de proximité, qui coordonnent et impulsent des démarches innovantes de repérage des initiatives pour un développement économique endogène du territoire



8

Consacrer un thème "valorisation et reconnaissance des savoir-faire dans les quartiers" dans la 8e édition de la "semaine de l'innovation HLM" organisée par l'USH



9

Assouplir les procédures réglementaires de création d'entreprises et d'activités pour favoriser la reconnaissance des compétences et faciliter les déclarations fiscales et sociales



10

Porter une attention particulière sur une plus grande tolérance et une facilitation administrative pour l'usage des espaces publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des quartiers, dès lors que les activités ne gênent pas, ne détériorent pas et n'engendrent pas de troubles à l'ordre public



11

Faciliter et soutenir la création, dans le cadre d'une expérimentation, dans des territoires volontaires :
- des incubateurs d'économie solidaire
- des coopératives d'activité et d'emploi solidaire

12

Le CNV demande que le CGET, et demain l'ANCT :
- soit un facilitateur pour construire une démarche innovante de diagnostic et d'expérimentation sur des territoires ciblés
- soit attentif, dans l'émergence de nouveaux dispositifs et dans le suivi de programmes, à proposer et à assurer un temps de formalisation et des moyens de mise en oeuvre (ingénierie, financement, subvention) à l'accompagnement, suffisamment long, pour permettre aux projets de devenir viables
- accompagne financièrement les besoins d'ingénierie des expérimentations mises en oeuvre (incubateur d'économie solidaire et CAE) et assure un bilan de ces expérimentations dans le cadre d'une recherche action



LES RECOMMANDATIONS DU CNV

Axe 1 – CHIFFRER ET ACCOMPAGNER : VERS UNE RECONNAISSANCE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Le pan économique dans lequel se déploient ces activités, hors cadre réglementaire et législatif, est une réalité présente dans les quartiers et concerne une diversité de secteurs économiques. Il est méconnu des politiques publiques, et absent des flux de la comptabilité nationale alors même que l'économie de la criminalité organisée est intégrée dans le PIB¹⁸. L'ignorer est nier une forme d'organisation sociétale et sociale. En effet, cette économie constitue un enjeu important, puisqu'elle peut représenter de 4% selon l'INSEE à 12% selon la Banque Mondiale du PIB en France en 2018¹⁹. **Pour pouvoir en identifier toutes les potentialités et en objectiver les impacts, il faut désormais se donner les moyens d'en renforcer la connaissance tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des territoires dans leur diversité et pas uniquement sur les quartiers prioritaires.**²⁰

Le CNV considère que de disposer d'une lisibilité et se donner les moyens de créer un environnement favorable à l'accompagnement des initiatives permettraient à la politique publique de s'emparer du sujet et de l'évaluer.

L'un des moyens, pour ce qui relève des quartiers prioritaires, serait **la mobilisation de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) afin qu'il puisse identifier et mesurer des indicateurs d'activités et de richesses économiques créées ainsi que les emplois présents dans les quartiers.**

La mesure de ces indicateurs, sur la durée, renforcerait la connaissance de l'évolution de la mixité fonctionnelle des activités et rendrait également visible les dispositifs et les initiatives solidaires qui sont révélateurs de talents, producteurs de richesse et de savoir-faire mais qui n'entrent pas aujourd'hui dans les statistiques, car ce qui n'est pas compté ne compte pas.

Au-delà des données nationales et comptables nécessaires pour la connaissance, le CNV considère que le sujet mérite une vraie démarche innovante s'inspirant des diversités des territoires, des besoins de leurs habitants et de leurs initiatives, des méthodes et expertises de tous les acteurs présents.

¹⁸ Depuis mai 2018, l'INSEE prend en compte les revenus de la drogue dans les comptes de la nation.

¹⁹ GROSDÉMOUGE, P. JORDAN, A. (2018) « L'économie informelle », *Etude, Millénaire 3, GRANDLYON la métropole*.

²⁰ Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) a tenté de mesurer le travail non déclaré entendu comme toute activité légale, mais non déclarée aux pouvoirs publics ; en termes financiers celle-ci représenterait entre 2 et 3 % de la masse salariale versée par les entreprises.

²⁰ Aujourd'hui, à notre connaissance, la seule étude nationale publiée concerne l'activité informelle à Mayotte. Les pouvoirs publics se sont saisis de cette question car l'économie informelle à Mayotte concerne 2/3 des entreprises du département²⁰.

A. DEVELOPPER UNE EXPERTISE TERRITORIALE EN SOUTENANT LES EXPERIMENTATIONS

Afin d'accompagner au mieux le processus de reconnaissance de ce pan économique, le CNV soutient qu'il est indispensable de **développer une expertise territoriale en mobilisant** l'ensemble des acteurs présents, leurs expertises professionnelles, académiques et d'usage.

Le CNV pense qu'il faut désormais :

- **Adopter et assumer une posture politique qui rend visible toutes les formes d'initiatives économiques, sociales et solidaires ;**
- **Dépasser les freins et encourager ces projets qui sont de forts vecteurs d'émancipation, de prise de confiance et révélateur de compétences.**

Le CNV souligne l'intérêt de **la mise en œuvre d'une démarche d'expérimentation**²¹ en associant en amont les habitants, qui pourrait être le levier de modèles innovants pour faire changer le regard sur les quartiers, accompagner l'émergence d'initiatives et renforcer l'expertise territoriale des quartiers.

L'intérêt peut être aussi **de favoriser et d'entraîner l'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire**, qui initialement ne sont pas implantés dans les QPV ou qui ne s'adressent pas à un public spécifiquement issu de QPV, mais qui pourraient trouver de nombreux avantages à venir expérimenter leurs modes de fonctionnement dans les quartiers. **L'ouverture à de nouveaux acteurs locaux et à de nouvelles démarches facilite une hybridation des approches et des principes économiques et évite de se laisser tenter à imposer un modèle économique unique dans les quartiers, qu'il soit purement collectif ou individuel.**

Le CNV recommande la réalisation - obligatoire et préalable à toute stratégie de développement économique - d'un diagnostic de territoire, s'intéressant à toutes les formes d'économies présentes. Il propose qu'une expérimentation sur dix territoires volontaires pour une durée de 3 ans soit lancée avec des moyens financiers dédiés à sa mise en œuvre.

Il souhaite que le CGET, dans la perspective de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, soit un facilitateur pour construire cette démarche innovante de diagnostics et d'expérimentation sur des territoires ciblés.

L'objectif serait de la réaliser en co-construction avec les différentes parties prenantes (collectivités, habitants, acteurs de terrains, bailleurs sociaux, ...) et qu'elle soit inclusive pour permettre de déployer des solutions innovantes, adaptées, réalisées sur un territoire à taille humaine et surtout que **cette expérimentation s'inscrive dans un projet attentif au développement endogène du territoire**. C'est la co-construction du diagnostic qui permettra de mettre en exergue les caractéristiques précises de cette économie et ouvrira le champ des possibles.

²¹ Droit à l'expérimentation sur les territoires : Article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 et Loi organique n°2003-704 du 1^{er} août 2003 relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales.

B. FAVORISER L'EMERGENCE D'INITIATIVES ET D'ANIMATION TERRITORIALE

Pour favoriser l'émergence des initiatives sur les territoires, le CNV rappelle que la dimension du portage politique joue un rôle essentiel afin de mobiliser l'ensemble des partenaires. Sans engagement et volonté politique forte, ce sujet restera un non-sujet.

Les activités issues de l'économie informelle sont aujourd'hui un angle mort de la politique de la ville. Elles doivent pourtant être prises en considération tant pour les flux économiques qu'elles créent que des liens sociaux et des leviers d'émancipation et de valorisation individuelle ou collective qu'elles rendent possibles.

On ne peut ignorer l'intérêt politique à reconnaître, tant sur le volet de la déclaration de l'activité²² que sur l'accès aux droits pour les personnes, les activités exercées dans un cadre informel et à accompagner leur entrée dans un cadre réglementaire et législatif.

Identifier l'économie informelle dans le pilier « développement économique, emploi et excellence numérique » des contrats de ville dans ces territoires d'expérimentation et l'intégrer dans la programmation pourrait concéder un poids plus important à ce pan économique jusqu'ici ignoré et replacer les quartiers prioritaires dans une dynamique territoriale. Aujourd'hui, il est fait le constat que **l'accompagnement et le soutien aux initiatives et projets économiques reste le parent pauvre de l'action**, qui est « écrasée » par les dimensions sociales et urbaines des interventions. Cette identification permettrait également de tenir compte des besoins d'accompagnement et de décliner des programmes concrets de formation pour les habitants impliqués dans l'économie informelle. Le contrat de ville est le cadre idoine pour permettre l'évolution de cette approche et la formaliser auprès de l'ensemble des partenaires signataires. Il faut désormais une reconnaissance institutionnelle et rendre légitime l'action sur les enjeux de soutien aux projets et initiatives des habitants dans toutes leurs dimensions.

Le CNV recommande que dans le cadre de la prochaine programmation des contrats de villes 2021-2027, soit intégrée, dans l'instruction, la dimension de l'économie informelle dans l'évaluation du développement économique du territoire. Le CGET, et demain l'ANCT, est légitime pour changer le cadre d'action des contrats de ville.

Dans une volonté de **reconnaissance et d'accompagnement de cette économie**, des crédits d'ingénierie dédiés devraient être prévus en complément des enveloppes déjà existantes de la programmation de la politique de la ville.

Le CNV note et déplore la **sous-consommation des enveloppes des crédits d'ingénierie mises à disposition des quartiers prioritaires²³ sur ce sujet. Ce n'est donc pas une question de moyens financiers. Les enveloppes existent, les projets et les initiatives aussi.**

²² « Evaluation du travail dissimulé et de ses impacts pour les finances publiques (à fin juin 2019) », Note rédigée par l'Acoss pour le HCFiPS intégrant les contributions de la CCMSA et de l'Insee, 19 juillet 2019.

²³ Dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Etat et la Caisse des Dépôts (2014 – 2020) sur le soutien au développement économique dans les quartiers, les crédits à fin 2018 sont largement sous-mobilisés et notamment en ce qui concerne l'ingénierie et la restructuration des espaces commerciaux. Concernant les crédits d'ingénierie seulement 36M€ de crédits ont été engagés en 2018 sur les 90M€ prévus, dont seulement 7% sur le projet de développement économique (moins de 2,3M€).

Le CNV demande que :

- **Le CGET**, et demain l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, **se saisisse du sujet et trouve les causes de ce constat de sous consommation** pour apporter les solutions nécessaires ;
- Pour mobiliser plus encore les enveloppes de crédits existantes et inscrites dans les différentes conventions de partenariats, dans un contexte où il y a urgence à accompagner les initiatives sur les territoires, **les règles d'accès et la forme d'attribution des crédits d'ingénierie soient assouplies et simplifiées**²⁴. Les modalités de co financement sont aujourd'hui portées à 50/50 (CDC-ANRU/Collectivités), ce qui peut être un frein à la mobilisation et l'engagement global des financements. Les mêmes constats ont été faits sur les difficultés d'accès et d'utilisation des fonds d'investissement européens²⁵ ;
- **L'action de la Caisse des Dépôts sur les quartiers**, via la Banque des territoires et la BPI France, soit mieux identifiée et ciblée pour les quartiers, dans le déploiement des moyens financiers mis à disposition et dans l'action territoriale de ces équipes. Les conventions de partenariat en cours pourraient être amendées pour légitimer l'accompagnement aux expérimentations et pour renforcer le soutien et l'accompagnement des initiatives et projets aux habitants et collectifs d'habitants ;
- Dans le cadre du NPNRU, toutes les dimensions et enjeux du développement économique soient examinés dans chacun des projets de rénovation urbaine, y compris ceux concernant l'accompagnement de la transformation de l'activité informelle vers un cadre formel ou ceux relatifs à l'occupation et la gestion de l'espace public. **Le règlement financier de l'ANRU pourrait être revu pour intégrer des crédits d'ingénierie destinés à favoriser le travail de mobilisation et de concertation des acteurs locaux**. Le CNV suivra, par ailleurs, avec intérêt, le déploiement des Programmes d'Investissements d'Avenir « Villes durables et solidaires »²⁶ et « Territoire d'innovation »²⁷ pour les quartiers, qui doivent, à long terme, servir à structurer un écosystème local autoporté au-delà de l'accompagnement de l'ANRU²⁸, ainsi que le dispositif « Fabrique à Entreprendre »²⁹ porté notamment par la Caisse des dépôts.

Concernant l'immobilier à vocation économique 143M€ de crédits ont été engagés sur les 250M€ prévus. A noter, néanmoins que les crédits alloués au soutien des projets de développement économique ont quant à eux dépassé l'objectif fixé à 50M€ pour atteindre 56M€.

²⁴ A noter que la Caisse des Dépôts indique que le niveau d'enveloppe non consommé est lié à la signature tardive des conventions NPNRU et à l'urgence tardive de projets à financer- extrait QP n°38-LFI 2020.

²⁵ Conseil national des villes « *Avis Fonds européens et quartiers prioritaires de la politique de la ville* », adopté en Assemblée Plénière le 26 juin 2019.

²⁶ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/04/ami_villes_durables_et_solidaires_0.pdf

²⁷ <https://www.gouvernement.fr/partage/11142-annonce-des-laureats-de-l-action-territoires-d-innovation>.

²⁸ Un double objectif avec une enveloppe disponible de 121 millions d'euros : renforcer les dynamiques d'innovation et les pratiques exemplaires dans les PRU, multiplier les opérations immobilières contribuant à la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers. <https://www.anru.fr/fr/Programmes/Investissements-d-avenir/Ville-et-territoires-durables>.

²⁹ <https://lafabriqueaentreprendre.fr/>

Axe 2 - RECONNAITRE LES SAVOIRS FAIRES : UN VECTEUR D'EMANCIPATION, DE VALORISATION DE SOI ET D'ACCES AUX DROITS

A. RENFORCER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le CNV reconnaît l'existence de nombreux dispositifs d'accompagnement et avance qu'il n'existe pas nécessairement de dynamique et méthode unique pour révéler les compétences et accompagner les initiatives puisque les situations, les besoins et les attentes sont multiples et diverses³⁰. **Un des enjeux est de les faire converger vers les compétences et savoir-faire des habitants en fonction de leurs besoins.**

Les auditions effectuées ont conduit à considérer que les initiatives issues de l'économie informelle doivent être valorisées et soutenues dans leurs réalisations³¹. Cette reconnaissance contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants, mais également à favoriser l'implication de ces citoyens à devenir parties prenantes dans la vie de leur quartier. **La valorisation des initiatives et des savoir-faire concourt à mettre en avant une image positive des quartiers.**

Le CNV précise que chaque initiative ou dispositif mis en œuvre doit conduire naturellement à l'émergence d'une valorisation de l'image et de la confiance en soi, apportant aux habitants les clés nécessaires à leur émancipation. Les révélateurs de compétences ne s'inscrivent pas uniquement dans une dimension économique, sociale ou culturelle mais dans un écosystème pouvant faire interagir toutes ces dimensions à la fois.

Le CNV relève que l'engagement des entreprises pourrait être plus marqué et fléché sur ces enjeux. A titre d'exemple, dans le plan PaQte³², si des accords et des engagements sont pris, il reste nécessaire d'amplifier leur mise en œuvre à court terme et d'en apprécier les impacts effectifs. Parmi les initiatives demandées aux entreprises, **le CNV souhaite que les entreprises de proximité, les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les très petites entreprises (TPE) s'ouvrent sur les habitants et les territoires où elles sont implantées.** Cette ouverture et prise en considération des habitants locaux, bien souvent non-salariés de ces entreprises, favoriserait les liens et échanges et la connaissance de l'offre et la demande du marché local de l'emploi.

Les membres soulignent que « *les entreprises doivent s'investir pour faire changer les regards sur les quartiers et aider les pépites à émerger* »³³. Une action concrète serait qu'elles veillent à prioriser les jeunes des quartiers bénéficiaires de ces dispositifs et développent des initiatives au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

³⁰ Le CNV soulignait déjà le nécessaire accompagnement à la reconnaissance des savoir-faire et des pratiques des habitants issus de l'économie des quartiers pour en faciliter un retour à l'emploi ; Avis « Le développement économique et l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville », *Conseil National des Villes, adopté en Assemblée Plénière le 13 février 2013.*

³¹ Dans le cadre des auditions, plusieurs initiatives et projets ont été présentés tels que la vente de sac-à-mains grâce au recours à des tontines, les cuisines solidaires ou encore les salons de coiffures à domicile.

³² Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises, qui concerne une centaine de grandes entreprises signataires sur la mobilisation pour l'insertion professionnelle des habitants qui vise à formaliser des engagements concrets des entreprises et de l'Etat-juillet 2018.

³³ Audition du 10 avril 2019.

Le CNV préconise, afin de compléter concrètement l'engagement des entreprises au niveau local:

- **d'organiser des journées portes ouvertes** pour élargir le champ des possibles et la découverte de nouveaux secteurs d'activités ;
- **de tester, sur le modèle des forums d'associations, des rencontres locales « entreprises et habitants exerçant des activités informelles », auprès de quelques communes volontaires, pour les aider à se faire connaître, tester des marchés et identifier des savoir-faire.**
- **en collaboration avec les acteurs locaux, et notamment les collectivités territoriales, la création d'un prix reconnaissant les parcours de réussites des acteurs de l'économie informelle.**

Le CNV souligne **qu'il est nécessaire de poursuivre le fléchage des dispositifs existants envers les jeunes des quartiers prioritaires**. Pour exemple récent, la « Mobilisation nationale » a permis la création de la plateforme « mon stage de 3^e »³⁴ afin de mieux mobiliser les jeunes scolarisés et élargir leur horizon en favorisant l'accès à des stages de qualité. A titre d'exemple, le déploiement du dispositif « Période de mise en situation en milieu professionnel » (PMSMP³⁵), pourrait être renforcé. Il s'agit du dispositif existant pour les jeunes adultes, ouvert à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé, quels que soient son statut, son âge ou le cadre de l'accompagnement. Ce dispositif est d'une durée de un mois renouvelable et la personne conserve le bénéfice de l'indemnisation lorsque sa situation antérieure l'autorise.

Par ailleurs dans le cadre de la mission confiée par le ministre relative au suivi de la feuille de route ministérielle, le CNV restera attentif au déploiement de tous les dispositifs déjà identifiés pour les habitants des quartiers, et à l'évaluation de leurs impacts sur les prochaines années, notamment les mesures 30 et 31 de la mobilisation nationale³⁶, qui flèchent **un soutien accru aux acteurs de terrain** avec la création de 1 000 postes d'adultes relais et une volonté de doubler le nombre de postes de coordinateurs associatifs.³⁷

B. RENFORCER LA LISIBILITE ET LA RECONNAISSANCE DES COMPETENCES

Reconnaitre **les compétences, les savoir-faire et les savoir-être issus des pratiques et des activités non formelles, permettrait de valoriser les publics aujourd'hui éloignés de dispositifs publics**. Chacun doit pouvoir disposer d'une réussite individuelle qu'elle prenne la forme d'un projet d'entrepreneuriat ou d'un emploi salarié.

³⁴ Lien de la plateforme : <https://www.monstagedetroisieme.fr/>

³⁵ Cf. Annexe 2.

³⁶ Dossier de Presse, 18 juillet 2018 « Mobilisation Nationale pour les habitants des quartiers », Ministère de la Cohésion des territoires.

³⁷ Le CNV a adopté un avis récent: « Préconisations pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV » dans lequel il souligne le nécessaire besoin d'accompagnement et de soutien humain, logistique et financier des associations de proximité dans la durée.

Les habitants doivent acquérir pour et par eux-mêmes les clés leur permettant de se valoriser, de renvoyer une image positive, et de construire des discours positifs. Ce sont les facteurs de réussite pour une prise de confiance et une capacité d'émancipation.

L'innovation est d'attirer les publics présents dans les quartiers et exerçants des activités **en économie informelle, et d'amplifier tous les dispositifs et mesures permettant de « sourcer » ces publics spécifiques**. Il ne faut pas se contenter d'attendre que les publics poussent les portes des dispositifs de droit commun, dont on sait aujourd'hui que beaucoup s'en excluent souvent par une défiance croissante à l'égard des institutions. La réflexion sur les leviers visant à mettre en exergue les savoir-faire et les compétences acquises dans le cadre de l'économie informelle, permet de faire le constat que l'identification ne doit pas être faite de manière classique et doit être adaptée aux spécificités des besoins du public concerné.

Le CNV souligne qu'il revient aux organismes de l'Etat, Pôle Emploi, Missions locales, ainsi que les organismes financés par l'Etat, d'être exemplaires en créant et utilisant des outils et des méthodes adaptées.

Les membres du CNV observent que les récents dispositifs et appels à projets³⁸ nationaux, font appel à des démarches plus ouvertes et innovantes qu'il convient de poursuivre et d'amplifier pour en percevoir les effets positifs auprès de la population. Néanmoins, les membres du CNV soulignent, qu'au regard des spécificités des quartiers (taux de chômage, niveaux de formation), les objectifs pourraient être plus ambitieux.

Une autre démarche, pouvant contribuer à une reconnaissance des profils et des compétences, serait de mettre en lumière les parcours de personnes et les réalités des richesses économiques présentes dans les quartiers. **Des campagnes de communication nationales ou locales** pourraient diffuser des **parcours inspirants et innovants, issus de l'économie informelle**, favorisant ainsi la lisibilité, ouvrant le champ des possibles et la mise en confiance des publics concernés. Les nouveaux moyens de communication (sites internet publics ou privés, réseaux sociaux...) pourraient relayer ces récits **et capitaliser, ainsi, à grande échelle les expériences issues des quartiers, en vue de dupliquer ces initiatives et d'inspirer les habitants selon les différents besoins des territoires**³⁹. Il pourrait être envisagé d'organiser des campagnes d'information auprès des habitants pour les encourager et leur faire connaître les avantages qu'ils peuvent tirer à entrer dans un modèle d'économie formalisée.

³⁸ Le projet 100% inclusion du PIC, le programme territoire zéro chômeur, la garantie jeune qui cible 21% de jeunes issus des quartiers, mettent en exergue de nouvelles méthodes d'accompagnement et de révélateur de compétences.

³⁹ Extrait de l'intervention de Patrick Braouezec, président de Plaine Commune et vice-président de la Métropole du Grand Paris, au Comité d'orientation de l'ONPV du 27 mars 2019 : « *Il y a des choses qui marchent, qui fonctionnent et qui pourrait alimenter les autres territoires* ».

C. EVALUER L'IMPACT ET L'EFFICACITE DES MESURES

Les chiffres du dernier rapport annuel⁴⁰ de l'ONPV présente une population dans les quartiers prioritaires toujours caractérisée par des niveaux de qualification plus faibles⁴¹ que dans les autres territoires. Malgré les dispositifs d'accompagnement, d'insertion et de retour à l'emploi mis en œuvre, les membres du CNV soulignent que les dispositifs publics ne bénéficient pas toujours pleinement aux habitants des quartiers.

Au-delà de fixer des objectifs, l'intérêt est de pouvoir suivre la réalité des publics des quartiers prioritaires accompagnés par les organismes financés par les pouvoirs publics pour intervenir dans les QPV et d'exiger que les informations communiquées à titre déclaratif soient vérifiables sur la base de justificatifs obligatoires.

Aussi, le CNV demande que, pour contrôler l'impact et l'efficacité des mesures, l'adresse des habitants des quartiers puisse être identifiée avec des attestations de domiciliation produites au moment du contrôle du service fait.

Ainsi, dans tous les documents administratifs nécessaires pour bénéficier de subvention et d'aide publique, la donnée « adresse » doit être obligatoirement complétée. Le versement des aides publiques pourrait être conditionné à la justification des écarts constatés.

Axe 3 - ENVIRONNEMENT ET METHODES : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS ET D'INITIATIVES

Il est illusoire de penser l'accompagnement de toutes activités ou structures de l'économie informelle, vers une économie davantage formalisée. En effet, les personnes ne s'inscrivent pas toutes dans un parcours volontaire et spontané de reconnaissance de leurs activités dans un cadre formel pour des raisons diverses (envie, méconnaissance et/ou peur des démarches administratives, peu de formation à la gestion, refus d'être stigmatisé et surtout la perte de revenu) Il ne faut pas dénaturer certaines initiatives qui concourent à l'émergence de solidarités et qui ont de nombreuses externalités positives dans les territoires⁴². Le CNV insiste sur le fait **qu'il est nécessaire d'adapter les méthodes et les outils aux besoins des quartiers et de leurs habitants, tout en laissant une place pour permettre aux activités issues de l'économie informelle de coexister**. L'informel doit ainsi être appréhendé comme un espace d'émancipation mais également comme un espace en capacité de créer du lien social. Certains peuvent d'ailleurs assimiler leur communauté de travail à leur communauté de vie. La personne qui souhaite s'engager et être accompagnée dans une démarche formalisée doit y trouver son compte, cela doit être une démarche « gagnant-gagnant ».

⁴⁰ Observatoire national de la politique de la ville – Rapport annuel 2018.

⁴¹ « Trois quarts de la population résidant en quartier prioritaire sont peu ou pas diplômé (sans diplôme ou titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat) contre un peu plus de la moitié dans les unités urbaines englobantes », Habitants et entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville : d'importantes difficultés qui se réduisent cependant, rapport annuel 2018 ONPV, p18.

⁴² La notion d'externalité positive a été soulevé lors de plusieurs entretiens, notamment celui de François Dechy en date du 16 mai 2019 et celui de Genauto Carvalho da Franca Filho en date du 9 avril 2019.

Le CNV souhaite à nouveau rappeler que les dispositifs d'accompagnement doivent, *in fine*, bénéficier à la population dans le cadre d'une généralisation de l'accès aux droits.

Il s'agit d'inscrire les démarches de valorisation des compétences issues d'activités ou de projets d'économie informelle dans des perspectives de parcours d'insertion sociale et professionnelle, et de réduire la précarité des situations individuelles. Dès lors, la transition et l'accompagnement, sans préjuger des publics concernés ni sur les méthodes, peuvent être envisagés au travers de 3 types de parcours :

- **la création individuelle d'entreprise pour le soutien au déploiement des publics et de leurs initiatives ;**
- **l'émancipation des publics dans un cadre de création collective d'activités et de projets ;**
- **l'accompagnement individuel en vue de l'obtention d'un emploi salarié.**

Quel que soit la méthode, **les membres du CNV soulignent que la durée d'accompagnement est actuellement trop limitée dans le temps et dans les moyens mis en œuvre (ingénierie, financement, subvention).** Favoriser l'émergence et l'ancrage d'un projet, qu'il soit individuel ou collectif, nécessite un accompagnement dédié sur une durée suffisante pour stabiliser son projet et le rendre autoporteur, enjeu majeur du passage à l'échelle.

Les auditions réalisées dans le cadre du groupe de travail posent un constat partagé par l'ensemble des auditionnés « *une longévité des micro-initiatives d'entrepreneuriat très faible avec 50% de cession d'activité 2 ans après leur création* »⁴³. Il apparaît, cependant, que les initiatives et projets soutenus et accompagnés perdurent plus largement dans le temps⁴⁴. L'accompagnement est donc nécessaire pour s'engager et doit être adapté dans la durée pour faire perdurer les projets et les faire passer à la bonne échelle.

Le CNV considère que le CGET, et demain l'ANCT, doit être attentif dans l'émergence de nouveaux dispositifs et dans le suivi de programmes, à proposer et à **assurer un temps de formalisation et des moyens de mise en œuvre (ingénierie, financement, subvention) à l'accompagnement suffisamment long pour permettre aux projets de devenir viables.**

Par exemple, dans le cadre du récent appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le soutien aux tiers lieux⁴⁵, le CNV souhaite que **les cahiers des charges intègrent ces dimensions d'accompagnement dans la durée.** Dans le même temps, **le CNV souhaite que l'ouverture des tiers-lieux concerne prioritairement les habitants des quartiers.** Il suggère que, si le CGET organise une seconde vague d'AMI, **le cahier des charges puisse également répondre à la problématique d'accueil des initiatives formelles et informelles des habitants.**

⁴³ Extrait de la note de synthèse de l'audition de Genauto Carvalho da Franca Filho, le mardi 9 avril 2019 à Villeneuve la Garenne (92).

⁴⁴ Depuis 2013, entre 70 et 73% des projets soutenus et accompagnés par l'ADIE perdurent après 2 ans d'existence. Au bout de 3 ans, ce chiffre s'élève à 62%. Néanmoins, au-delà de 3 ans 84% sont en situation d'emploi.

⁴⁵ Appel à manifestation d'intérêt du 11 juillet 2019 « Fabriques de territoire & Fabriques numériques de territoire ».

A. METTRE EN PLACE L'ACCOMPAGNEMENT POUR DEBUSQUER LES ENTREPRENEURS

Lors des auditions, le CNV a bien noté l'enjeu que constitue la question du « sourcing » des projets et des initiatives en amont de leurs accompagnements.

De nombreux acteurs professionnels sont présents sur les territoires et mènent des actions diverses sur les axes de médiation et de prévention sociale. Certains souhaitent capitaliser sur leurs connaissances des quartiers et des habitudes de vie des habitants pour s'inscrire sur les enjeux d'accompagnement des initiatives économiques. Le CNV se satisfait de l'intérêt émergeant porté sur les initiatives et les savoir-faire économiques des habitants par les acteurs professionnels des territoires, il porte néanmoins **attention à l'intervention d'acteurs multiples sur un même territoire qui peut, lui semble-t-il, constituer un frein à l'ensemble des actions. Les membres souhaitent que les efforts soient portés sur le renforcement du maillage territorial des acteurs et que tous les quartiers prioritaires soient concernés.**

Le CNV sera attentif aux soutiens financiers et logistiques apportés aux différents réseaux et acteurs professionnels de proximité qui mettent en place et coordonnent des démarches innovantes de repérage des initiatives avec un objectif de développement endogène du territoire.

*« Il existe des solutions économiques mises en œuvre spontanément par les habitants pour répondre aux besoins locaux ».*⁴⁶

Le CNV souligne que les bailleurs sociaux, acteurs de proximité occupant une place centrale dans l'activité des quartiers et le quotidien des habitants, peuvent être en mesure d'être des relais ou des révélateurs d'initiatives que d'autres organismes ou professionnels prendront en charge par la suite.

En effet, dans le cadre des projets de rénovation urbaine et des problématiques de relogement, des agents chargés d'accompagnement social sont déployés de manière systématique sur les territoires. Au travers de leurs implications et de leurs relations, ils parviennent souvent à détecter les activités informelles exercées dans les logements ou dans le quartier. Cela peut être une opportunité d'échange avec les habitants, pour éventuellement les encourager, s'ils sont motivés, pour se rapprocher des acteurs locaux, proposer leur accompagnement afin de faire émerger les projets.

Le CNV réaffirme que la posture des bailleurs sociaux doit contribuer à renvoyer une image positive des quartiers, des activités et des solutions économiques innovantes issues des territoires.

Le CNV propose que « la semaine de l'innovation HLM », dont la 8ème édition se déroulera au printemps 2020, consacre un thème de son édition à la valorisation et la reconnaissance des savoir-faire dans les quartiers s'inspirant de portraits initiatiques, qui poseraient les bases de modèles ou de repères pouvant être par la suite vecteur d'émancipation.

⁴⁶ Intervention d'Abou Ndiaye, Journée de l'Institut des hautes études d'aménagement des territoires (IHEDATE), 20 septembre 2019.

B. FAVORISER L'INSTALLATION ET L'EMERGENCE DE PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Les membres du CNV font le constat que les deux principaux freins à l'installation des projets sont **la complexité administrative face à la création d'entreprise et à la reconnaissance des compétences, et la mise à disposition de locaux de proximité.**

On peut sans doute considérer que la dématérialisation et l'utilisation des plateformes digitales peuvent lever des freins en terme d'accès à l'information, il reste cependant qu'un grand nombre de personnes se découragent à se lancer et à accéder à leurs droits⁴⁷.

Dans les quartiers prioritaires, l'entrepreneuriat est très présent, mais **les conditions nécessaires à la bonne réalisation des projets et l'accès à un accompagnement suffisant ne sont pas toujours réunies**⁴⁸.

Le CNV recommande d'une part d'assouplir plus encore les procédures règlementaires pour favoriser la reconnaissance des compétences et d'autre part de faciliter les déclarations d'ordre fiscales et sociales.

Le second frein à l'initiative privée est la mise à disposition de locaux. Dans les projets de rénovation urbaine, cet aspect est désormais intégré mais cherche à répondre plutôt à une volonté de mixité fonctionnelle, n'est pas toujours centré sur les projets économiques des habitants.

Le CNV fait le constat que de nombreux locaux situés dans les quartiers restent inoccupés et que l'opportunité de les utiliser pour des activités « temporaires ou à vocation sociale et solidaire », pour les initiatives individuelles des habitants ou de collectifs d'habitants, comme pour tout autre projet de développement économique endogène, n'est pas encore devenue un réflexe⁴⁹.

Le CNV pense qu'à l'échelle des intercommunalités, il pourrait être opportun, à ce titre, de réaliser des études de recensement et des cartographies des locaux vacants et de les partager avec d'autres acteurs économiques, particulièrement les bailleurs sociaux. L'objectif serait d'identifier des potentialités d'activités et d'en envisager les conditions de mise à disposition pour les habitants. Le CNV note que lorsqu'il y a la présence d'intermédiaires entre les bailleurs sociaux et les porteurs de projets - les associations de proximité notamment - la mise en relation et en confiance, en est facilitée pour les aspects de détention du bail et d'apport de garantie.

Enfin, on peut souligner que l'émergence de ces activités en vient à questionner la location classique de « l'espace de travail ». En effet, elles se créent et se développent dans des

⁴⁷ Le CNV a adopté un avis en juin 2018 sur « les laissés pour compte du passage au tout numérique ».

⁴⁸ Mégaphone2019 :https://assets.ctfassets.net/ef04tndInzev/Yf3MVpvzJe9tBGasOyewx/0c738cfcf879642b6d30fd9399a70943/Megaphone_Adie_2018.pdf.

⁴⁹ On peut noter la récente initiative de la Ville de Paris avec la signature d'une charte avec 18 opérateurs immobiliers « en faveur de l'occupation temporaire de locaux vides par des acteurs sociaux ou culturels, ou encore des groupements de habitants ».

espaces privés ou publics tels que la rue, le logement, les parkings voire des usines ou entrepôts laissés vacants. La gestion de l'espace public est différemment gérée par les collectivités. De nombreuses collectivités ont engagé des mesures répressives.

Le CNV demande qu'une attention particulière puisse être portée sur une plus grande tolérance et une facilitation administrative pour l'usage des espaces publics tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des quartiers, dès lors que les activités qui s'y déroulent ne gênent pas et ne détériorent pas ces espaces, et n'engendrent pas de troubles à l'ordre public.

C. ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ET LES ACTIVITES DANS LA DUREE

La formalisation, et plus généralement la création d'une activité ou d'une entreprise pour les porteurs de projets, nécessite un accompagnement dans la durée, qu'il soit individuel ou collectif. **Si l'on travaille dans un cadre d'innovation sociale on ne peut pas demander de passer directement d'un modèle économique d'activité à un autre : il faut reconnaître la nécessité d'un temps d'incubation et d'accompagnement des initiatives et projets en tenant compte des besoins et ressources des habitants.**

Les démarches innovantes basées sur les usages pour répondre aux besoins des habitants des quartiers dites « *bottom up* » sont à privilégier. Imaginer des solutions avec et pour les plus fragiles avec des logiques d'itérations sur les solutions proposées sont des étapes qui s'inscrivent dans le temps et qui nécessitent un soutien en ingénierie. Il s'agit de processus très longs à déployer à partir des habitants et des potentialités endogènes, sans doute faut-il être en capacité d'évoluer dans les postures et méthodes classiques de réflexion.

Le CNV relève que deux dispositifs existants pourraient être inspirants dans le cadre de démarches d'expérimentation territoriales ou de programmes de recherche actions.

- Au regard de ce qui se fait dans d'autres pays⁵⁰, **expérimenter le concept d'incubateur économique solidaire de quartier** repose sur la volonté d'élargir l'éco système d'acteurs et d'hybrider les ressources mobilisées (publiques/privées).⁵¹
Les objectifs sont d'une part d'intégrer les habitants qui réalisent des activités issues de l'économie informelle et qui, aujourd'hui, n'ont pas les prérequis nécessaires pour accéder aux dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et d'autre part, d'accompagner de nombreuses initiatives économiques collectives qui existent dans les quartiers, basées sur des valeurs et des pratiques de solidarité en apportant un accompagnement de longue durée, global et multidimensionnel. La création d'un tel

⁵⁰ Dans le cadre d'une présentation réalisée en audition, le CNV trouve intéressant que la démarche de création d'incubateur économique solidaire réalisé au Brésil puisse inspirer nos territoires. A l'origine tout part d'une collaboration entre une université et plusieurs entrepreneurs qui décident de lancer le premier incubateur ESS du Brésil. Aujourd'hui le Brésil compte plus de 140 incubateurs dont les résultats semblent très intéressants permettant d'hybrider les différents dispositifs entre eux.

⁵¹ Un débat contradictoire s'est ouvert lors des échanges sur le principe d'un modèle d'hybridation des ressources. Certains membres se sont interrogés sur le respect de la mise en concurrence considérant que les ressources publiques contribuent à offrir un service à moindre coût et donc altérer les conditions de l'offre et de la demande sur le marché.

projet territorial pourrait être épaulée en partie par les financements de la politique de la ville dédiés au développement économique des quartiers.

- Une autre approche : **la création de coopératives d'activité et d'emploi (CAE)**⁵². Ces structures peuvent représenter une alternative permettant de combiner le salariat et l'entrepreneuriat avec un accompagnement du collectif de la CAE. Ces formes d'entreprises permettent de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projet⁵³, puisqu'elles concentrent dans un même cadre, à la fois juridique, social, économique, fiscal et humain diverses activités entrepreneuriales pouvant être portées par un individu ou un groupe d'individus et qui mutualisent leurs fonctions. **Le statut acquis dans le cadre d'une CAE permet d'acquérir une réelle sécurisation de l'emploi et du projet au travers d'un accompagnement dans un cadre collectif. Ces coopératives d'activités et d'emploi devront être dotées d'une gouvernance associant les habitants et les acteurs du territoire et intégrant un organisme de formation qui doit, à long terme, permettre la sécurisation des entrepreneurs salariés.** Néanmoins, il existe des freins au développement d'une activité dans une coopérative d'activité et d'emploi tels que les seuils d'activités devant être acquis pour le versement du salaire, le poids des charges qui servent à faire vivre la CAE.

Ainsi, le CNV recommande la création dans le cadre d'expérimentation dans des territoires volontaires :

- . D'incubateurs d'économie solidaire de quartiers
- . De coopératives d'activité et d'emploi solidaire

Les crédits de la politique de la ville pouvant accompagner financièrement les besoins d'ingénierie de ces expérimentations. Il est proposé qu'un bilan de ces expérimentations soit confié au CGET, et demain à l'ANCT, dans le cadre d'une recherche-action pour les évaluer et les pérenniser.

⁵² « Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) : un outil juridique au service d'un entrepreneuriat responsable », Sandrine Stervinou et Christine Noël-Lemaître, 2008.

⁵³ « Construire les bases d'une coopérative d'activités et d'emploi : l'émergence d'une entreprise de salariat, d'accompagnement et d'apprentissages mutuels » Stéphane Veyer, Joseph Sangiorgio, 2008.

Crèche Les Lucioles

Caractéristiques générales du projet

Les Lucioles est la troisième crèche « à vocation d’insertion professionnelle » ouverte par l’Institut d’Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC). Ce réseau de crèches innovantes repose sur un modèle particulier qui a su démontrer sa pertinence et son efficacité au fil des années : elles lient la garde des enfants et l’accompagnement vers l’emploi des parents en difficulté sociale, et souvent en situation d’isolement. L’IEPC a également mis en place des actions de formation qualifiante dans les métiers de l’aide à la personne visant elles aussi l’insertion professionnelle de personnes éloignées de l’emploi.



Relations étroites avec la commune d'Argenteuil et avec tout un ensemble d'acteurs publics locaux (Pôle Emploi...) pour lever l'ensemble des freins à l'emploi des personnes accompagnées

Les différentes phases du projet

- Phase 1 : d’abord créée en 2000 pour répondre aux besoins de formation des métiers d’aide à la personne, l’association IEPC s’est ensuite structurée autour de ses projets de crèches à vocation d’insertion professionnelle.
- Phase 2 : 10 crèches ont été ouvertes entre mars 2003 et aujourd’hui, dont celle des Lucioles en 2007.
- Phase 3 : le modèle porté par l’IEPC a été repris par le gouvernement qui s’est fixé un objectif d’ouvrir 100 000 places de crèche du même type : label « Crèche VIP ».

Maturité du projet

- Le modèle de crèches porté par l’IEPC est bien rôdé : il a fait ses preuves et présente des résultats concluants. L’IEPC est une association désormais reconnue, qui essaime son modèle.
- Le projet de l’IEPC a ainsi connu une croissance importante : 10 crèches ont été ouvertes en moins de 15 ans (3 dans les Hauts-de-Seine, 4 dans le Val d’Oise, 1 en Seine-Saint-Denis, 1 dans les Yvelines, 1 à Paris), et cette dynamique ne semble pas être prête de s’enrayer. En effet, courant 2016, 3 ouvertures de crèches sont prévues : une à Garges-lès-Gonesse, une à Aubervilliers et une à Pantin.

Evaluation des résultats

- > En 2015, sur l’ensemble des crèches IEPC, 713 familles ont été accueillies, dont 352 en situation d’insertion. Concernant ces dernières, il s’agit principalement de femmes élevant seules leurs enfants.
- > Sur la crèche des Lucioles d’Argenteuil, 68 familles ont été accueillies, dont 24 en situation d’insertion.
- > L’IEPC, à travers ses chantiers d’insertion, a également accompagné 84 personnes sans qualification dans leur formation aux métiers des services à la personne.

Evaluation des impacts

En 2015, 317 familles en insertion ont trouvé un emploi ou une formation grâce à IEPC (21 pour la crèche des Lucioles), soit un taux de réussite de l’accompagnement se situant autour de 90%.

Baluchon – A table citoyens



Caractéristiques générales du projet

Baluchon - A table citoyen est une association d'insertion liée à la thématique culinaire. En favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'objectif est de favoriser l'accès des citoyens à une alimentation bonne, saine et juste. Le projet veut également créer des emplois en Seine-Saint-Denis, en formant les salariés aux métiers de la restauration collective et de la logistique. La structure emploie 35 personnes, une grande partie en insertion.

Implication de nombreux acteurs pour un projet d'utilité sociale sur le territoire. 35 employés, une grande partie en insertion.

Le projet se développe sur le territoire de Romainville (93230) qui a pour caractéristiques d'être démographiquement dense et jeune.

<http://lab-innovation.cget.gouv.fr/content/Baluchon-table-citoyens>

La CoFabrik

Espace de travail partagé dédié à l'artisanat d'art au cœur de Lille



La CoFabrik ?

Un espace de travail partagé composé d'ateliers privés pour artisans d'art et de trois espaces de coworking (terre, bois, arts graphiques).

Installé au pied d'un immeuble HLM, au cœur d'un quartier prioritaire politique de la ville.

La Genèse du projet

- 2015: Rencontre de 4 artisans d'art (luthier, sérigraphe, céramistes) à Lille qui recherchent un espace de travail partagé avec **la volonté de ne pas travailler seul mais dans un collectif où la mutualisation et les échanges ont toute leur place**
- Été 2015: Recherche d'un espace en location dans les secteurs public et privé.
- Septembre 2015 : **Visite d'un local de 550m² appartenant au bailleur social Lille Métropole Habitat**, situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment HLM
- Octobre 2015: **Création de l'association La Cofabrik**, structure juridique future locataire de LMH
- Octobre 2015 – Janvier 2016 : Recherche d'artisans pour occuper l'espace
- Mars 2016 : Signature du bail avec LMH et installation dans les locaux

Les besoins auxquels la CoFabrik répond :

La difficulté pour les artisans d'art de trouver un local adapté à leur métier, du fait de leur rareté, de leur coût, et du manque de capitaux.

L'isolement des artisans d'art. Les manques d'interaction sociale, de soutien et de conseil sont autant de facteurs de découragement pour les créateurs d'entreprise.



La difficulté pour la population urbaine de pouvoir exercer une activité manuelle à la maison, par manque d'espace mais aussi à cause du prix du matériel.

La nécessité de faire vivre un quartier où les personnes sans activité ont très peu de perspectives. L'organisation d'événements leur donnera la chance de découvrir des activités peu connues auxquelles ils pourront ensuite s'initier.



Les enjeux

- **Développer des entreprises du secteur de l'artisanat dans un quartier qui ne correspond pas à l'image habituelle que l'on peut s'en faire** (centre-ville, quartier « bo-bo », atelier à la campagne)
- **S'intégrer au quartier**, nouer des relations avec ses habitants
- **Faire dépasser l'image négative du quartier** aux Lillois pour qu'ils n'hésitent pas à venir travailler dans nos espaces de coworking
-

Le modèle économique

LES DEPENSES	LES RECETTES
Le loyer et les charges dues au bailleur (bail commercial de 9 ans avec loyer évolutif sur les 3 premières années)	Location de 15 ateliers privés réservés aux artisans d'art permettant le remboursement du loyer et d'une partie des charges
Achats et investissements liés à l'aménagement, au fonctionnement et à l'outillage des espaces de coworking	Proposition de différents forfaits pour accéder aux espaces de coworking (à la journée, au mois)
Les achats liés à l'organisation d'évènements divers (marché de Noël, JEMA, inauguration...)	Location d'une salle de réunion / de formation
	Réponse à des appels à projet et appels de fond sur la plateforme Ulule pour effectuer les premiers achats liés à l'aménagement

Des ateliers privatifs réservés aux artisans d'art

20 artisans d'art sont installés à la CoFabriK avec plusieurs métiers représentés : Céramistes, Sérigraphes, Luthiers guitare, Stylistes, Artisans verrier, Sculpteurs sur bois, Doreurs à la feuille d'or, Artisans du livre, Brasseurs, Ebénistes, Design mobilier, Graveurs.



Les ateliers vélo solidaires

DES ACTIONS INNOVANTES ALLIANT
LA SOLIDARITÉ, L'ÉCOLOGIE ET LE
LIEN SOCIAL AUTOUR DU VÉLO



Des ateliers vélo solidaires d'Etudes et Chantiers Ile-de-France

EN BREF...



L'association Études et Chantiers Ile-de-France propose depuis 2001 des activités diverses sur tout le territoire francilien. Son cœur de métier est le Chantier, sous toutes ses formes : chantiers d'insertion, de formation, chantiers éducatifs, chantiers internationaux de bénévoles, etc.

Nos actions, le plus souvent déployées au sein de quartiers populaires, s'adressent majoritairement à des publics fragiles mais, visent également la mixité, l'interconnaissance et l'interculturalité.

Nous portons en Ile-de-France 14 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). 40% d'entre eux accueillent des volontaires en Service Civique, des bénévoles, des familles et des salariés des entreprises du quartier. Tous les âges et toutes les origines sociales **participent alors collectivement à une tâche utile** : rénovation du patrimoine bâti local, auto-cueillette de légumes, atelier d'autoréparation de vélo...

Depuis 2007, l'association Études et Chantiers Ile-de-France a développé un modèle innovant de chantier d'insertion, les ateliers vélo SoliCycle, qui allient :

- **Le lien social** : avec des ateliers d'auto réparation, pour le partage des savoir-faire.
- **Le développement durable** : nos ateliers recyclent près de 2000 vélos par an, qui sont valorisés sous forme de pièces détachées ou remis en état puis vendus en tant que vélos d'occasion, et participent à la promotion du vélo comme mode transport quotidien.
- **La solidarité** : avec création de postes en insertion destinés à des personnes très éloignées de l'emploi.



Les Tarifs

Le trajet simple :
1€50 sur Roubaix

3€00 pour les villes de Lille Métropole Communauté Urbaine
Si demande d'attente : 3€00 la 1/2 heure

Le paiement

Le paiement de la prestation se fait au moyen
d'une **carte prépayée d'une valeur de 6€.**
Ces cartes sont à acheter auprès du CCAS Central :
du Mardi au Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
samedi de 8h à 12h

Ou dans les CCAS de Quartier : Fourmies et 3 ponts
Mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, samedi de 8h30 à 12h
Un règlement d'utilisation vous sera remis lors de l'inscription

Documents à apporter

Se munir de vos justificatifs de ressources
et charges courantes



**Centre Communal d'Action Sociale
de la ville de Roubaix**

9-11 rue Pellart
BP 589
59060 Roubaix cedex 1

Tél : 03 20 81 57 57
Fax : 03 20 81 57 09





*Le Taxi Solidaire propose aux
personnes isolées ou personnes
âgées de la ville de Roubaix,
pour lesquelles la mobilité
pose un problème quotidien,
un moyen de transport à
un coût modéré*

Sous quelles conditions ?

- ☞ Si vous rencontrez des difficultés de déplacement pour les différents besoins de la vie quotidienne
 - ☞ Si vous êtes domicilié à Roubaix
 - ☞ Si vous disposez de faibles revenus (*Moyenne économique inférieure ou égale à 6€)
 - ☞ Ou si vous êtes bénéficiaire des minima-sociaux (R.S.A., A.S.S., A.A.H., A.S.P.A.)

Pour quels déplacements ?

- ☞ Accomplir des démarches administratives (Hôtel de ville, poste, banque, CPAM, CAF, mutuelle, ...)
- ☞ Effectuer toutes démarches d'insertion professionnelle et/ou social (entretien d'embauche, formation, ...)
- ☞ Se rendre à des rendez-vous médicaux (Hôpital, médecin, ...)
- ☞ Faire des courses
- ☞ Rendre visite à des membres de sa famille
- ☞ Aller au cimetière
- ☞ Participer à des activités culturelles (se rendre à des clubs de loisirs, rencontres 3e âge, ...)

Toute autre démarche fera l'objet d'un examen de la part du C.C.A.S.

*Moyenne économique = (ressources - charges) / 30 / nombre de personnes au foyer

Comment ça fonctionne ?

Les transports sont effectués par un agent du CCAS spécialement affecté à cette mission (conduire et accompagner les personnes à l'endroit désiré), avec le véhicule « Taxi Solidaire » du CCAS.

Les personnes sont prises en charge et reconduites à leur domicile (suivant la demande).

Elles signent une feuille de route individuelle sur laquelle la date, la destination, nature du déplacement, l'heure de départ et de retour sont notés ainsi que les éventuels temps d'attente.

Sauf en cas d'urgence, la demande doit être faite au minimum 48h à l'avance, entre 8h et 17h :

Réservation en téléphonant au CCAS au 03.20.81.57.57

Si vous souhaitez annuler votre réservation, vous devez avertir le CCAS aussi rapidement que possible et dans tous les cas avant le rendez-vous pris pour le déplacement prévu.

Le service ne peut être tenu pour responsable en cas d'impossibilité d'assurer un transport. Dans ce cas, la personne sera prévenue rapidement afin qu'elle puisse prendre d'autres dispositions.

Le planning sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

La mise à disposition du véhicule n'est pas exclusive. Le transport simultané de plusieurs personnes sera donc privilégié.

Ce service ne remplace pas les transports en commun, quand il est possible de les utiliser, ni les services d'ambulance pour les transports médicaux.

Les horaires

Le Taxi Solidaire circule du mardi au vendredi de 8h00 à 18h00
Il n'y a pas de transport les Lundis, samedis, dimanches et jours fériés

Présentation du dispositif « Périodes de mise en situation en milieu professionnel – PMSMP⁵⁴ »

Le bénéfice des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) est ouvert à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé, quels que soient son statut, son âge ou le cadre d'accompagnement.

Qui peut bénéficier d'une PMSMP ?

S'inscrivant dans une **démarche préventive** (bénéficiaire salarié en recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle) et **proactive** (bénéficiaire privé d'emploi, inscrit ou non auprès de Pôle emploi), les périodes de mise en situation en milieu professionnel s'adressent à **toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé.**

Des personnes sans activité en parcours d'insertion, par exemple :

Demandeurs d'emploi, inscrits ou non auprès de Pôle emploi ;

- Jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales ;
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, accompagnés par Pôle emploi ou des Cap emploi ;
- Bénéficiaires du RSA, au titre des actions mises en œuvre dans le cadre de leur contrat d'engagements.

Des personnes en activité engagées dans une démarche d'insertion ou de réorientation professionnelle, par exemple :

- Salariés accompagnés par les structures de l'IAE, directement prescriptrices ;
- Travailleurs handicapés accueillis en ESAT ou salariés d'entreprises adaptées ;
- Salariés en parcours emploi compétences, prescrit dans le cadre du contrat unique d'insertion (CUI) ;
- Salariés menacés d'inaptitude dans le cadre d'une démarche de maintien dans l'emploi ou de reconversion ;
- Salariés engagés dans une démarche active de recherche d'emploi, inscrits à ce titre à Pôle emploi, notamment dans le cadre d'anticipation de difficultés économiques.

Qui peut prescrire une PMSMP ?

Des prescripteurs de plein droit, expressément désignés par la loi :

- Pôle emploi ;
- les missions locales ;
- les Cap emploi ;
- les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à l'exception des [ETI](#) : entreprises d'insertion (EI), associations intermédiaires (AI), ateliers chantiers d'insertion (ACI).

Des prescripteurs « mandatés » à cet effet par un prescripteur de plein droit : organismes employant ou accompagnant des personnes éligibles aux PMSMP, et liés soit à Pôle emploi, soit à une mission locale, soit à un Cap emploi, par une convention les autorisant à prescrire des PMSMP sur un périmètre donné.

⁵⁴ Le dispositif de période de mise en situation en milieu professionnel est défini par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Quels sont l'objet et les modalités d'une PMSMP ?

Toute PMSMP a un objet et un seul, obligatoirement l'un des trois fixés par la loi :

- soit découvrir un métier ou un secteur d'activité ;
- soit confirmer un projet professionnel ;
- soit initier une démarche de recrutement.

Les objectifs opérationnels de la période sont définis par la convention de mise en situation.

Quel contenu ?

Les PMSMP permettent de **se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.**

Elle ne peut en aucun cas être mise en œuvre pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste permanent, ni pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, ni pour occuper un emploi saisonnier, ni pour remplacer un salarié absent.

Quelle durée ?

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date).

La durée maximale de toutes les périodes cumulées, pour un même bénéficiaire et dans une même structure d'accueil, ne peut pas dépasser deux mois sur une période de 12 mois ; en outre, si les bénéficiaires sont des salariés (en contrat aidé ou en SIAE), elle ne peut représenter plus de 25% de la durée totale du contrat de travail en cours.

La durée doit être cohérente avec les objectifs opérationnels de la période et permettre la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé.

Quel statut pour le bénéficiaire ?

Pendant la PMSMP, **le bénéficiaire n'est pas l'employé de la structure d'accueil et il n'est pas rémunéré par elle.** Il conserve le statut, le régime d'indemnisation ou la rémunération dont il bénéficiait antérieurement. **S'il est salarié, il retrouve son poste de travail à l'issue de la période.**

Un bénéficiaire salarié en insertion des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) ou en contrat aidé peut effectuer une PMSMP soit en maintenant son contrat de travail soit, pour répondre à des cas particuliers, en le suspendant. Dans les deux cas, le bénéficiaire réintégrera son poste de travail ou un poste équivalent au terme de la période.

Quelles suites ?

Les PMSMP doivent servir utilement les parcours d'accès à l'emploi et de sécurisation professionnelle des bénéficiaires, en leur permettant :

- **soit un accès direct à l'emploi**, par la transformation de ces périodes en opportunité de travail et d'offre d'emploi ;
- **soit la mise en œuvre d'actions concourant progressivement à l'accès à l'emploi** : levée des freins périphériques identifiés lors de ces périodes, accès à une formation, à d'autres expériences professionnelles, etc...

Annexe 3 – Verbatim

- « *L'économie informelle s'auto-organise sur un territoire* » (SICART Claude)
- « *Quand on lance son activité, les trois premières années c'est le parcours du combattant pour s'en sortir* » (THOMAS Rodolphe)
- « *On reçoit des factures avant même d'avoir débuté son activité* » (THOMAS Rodolphe)
- « *Il faut oser sortir des chemins classiques, on n'a jamais été capable de faire une étude* » (SICART Claude)
- « *Il faut aider les pépites à émerger* » (VILLEMOT Guillaume)
- « *C'est à nous s'insuffler, de donner un coup de pouce pour créer de l'espoir* » (THOMAS Rodolphe)
- « *Il faut lever les freins dans les quartiers* » (M'MADI Ibrahima)
- « *Il faut une confiance, on appelle ça une responsabilité morale* » (Denise – audition)
- « *C'est une dette morale (la tontine) donc je suis obligée de payer et ça développe une discipline sur ma gestion du budget* » (Denise - audition)
- « *C'est une réelle émancipation de la femme* » (BOSC Sonia)
- « *Je pourrais faire un crédit mais c'est beaucoup de démarches, je préfère passer par la tontine* » (Houda - audition)
- « *On doit s'autoriser à imaginer autre chose, c'est le devoir des personnes publiques que d'apporter autre chose* » (CHABOCHE Mathilde)
- « *Il n'y a pas lieu de cantonner sur des activités à une économie de rez-de-chaussée* » (SICART Claude)
- « *Il ne faut pas manquer d'ambitions* » (CHABOCHE Mathilde)
- « *Les compétences sont multiples mais invisibilisées* » (SICART Claude)
- « *L'économie sociale et solidaire, c'est un angle mort des politiques publiques* » (SICART Claude)
- « *Les habitants qui décrochent du système ne sont plus en synergie avec le système sociétal* » (CORONADO-GOUPIL Irma)
- « *Il faut mettre l'accent sur la co-construction d'un environnement institutionnel favorable* » (ANTONINI Pierre-Pascal)
- « *Le sujet, c'est le bon projet dans le bon territoire* » (ASSELIN Thierry)
- « *Il faut donner les moyens, à ceux qui le souhaitent, de basculer de l'autre côté* » (VILLEMOT Guillaume)
- « *Il faut rendre visible l'invisible* » (ANTONINI Pierre-Pascal)
- « *Les jeunes ont beaucoup de contacts mais souvent dans leurs échanges, notamment avec les éducateurs, le regard sur l'économie, n'est pas un regard positif* » (BRENOT Pascal)
- « *On est sur un travail de fine couture et de mesure* » (SOUILLARD Denis)
- « *Il y a des personnes qui n'envisagent plus le spectre des politiques publiques dans leur vie* » (SOUILLARD Denis)
- « *La question du développement économique des quartiers est écrasé par les autres thématiques de la politique de la ville* » (THIBAUD Sabine)
- « *Il faut traquer toutes les initiatives, débusquer les potentialités et être à l'écoute* » (DECHY François)
- « *Il faut répondre aux besoins peu ou mal couverts par des ressources hybrides, l'économie doit financer le social* » (DAHER Tarek)
- « *Il ne faut pas dénaturer ce qui génère des externalités positives* » (DAHER Tarek)
- « *L'informel comme espace d'émancipation mais aussi l'informel comme espace de création du lien social* » (BARTHALAY Hugo)
- « *On est le trait d'union entre les activités informelles et les acteurs qui peuvent les faire émerger* » (BARTHALAY Hugo)

Annexe 4 – Les personnes auditionnées

Monsieur	Genauto	Carvalho da Franca Filho	Sociologue et professeur en Sciences de gestion à l'Université fédérale de Bahia (brésil) <i>Présentation de travaux sur la méthodologie d'incubateurs.</i> <i>« Sociétés en mutation : le phénomène de l'économie solidaire en question, l'expérience des « régies de quartier » au carrefour des logiques diverses. »</i>	09/04/19
Madame	Denise	X	Citoyenne et habitante d'un QPV <i>Témoignage sur le fonctionnement des tontines et des liens de solidarités dans le quartier de Villeneuve-la-Garenne (92)</i>	10/04/19
Madame	Houda	X	Citoyenne et habitante d'un QPV <i>Témoignage sur le fonctionnement des tontines et des liens de solidarités dans le quartier de Villeneuve-la-Garenne (92)</i>	10/04/19
Madame	Frida	X	Citoyenne et habitante d'un QPV <i>Témoignage sur le fonctionnement des tontines et des liens de solidarités dans le quartier de Villeneuve-la-Garenne (92)</i>	10/04/19
Madame	Angélique	ROSE	Directrice de Garances Seine Saint-Denis - France Active Ancienne Déléguée générale de l'ADEL⁵⁵ ; <i>Retour d'expérience sur les projets mis en place par l'ADEL dans les quartiers prioritaires pour soutenir les projets et les initiatives des habitants</i>	10/04/19
Monsieur	Jean-Louis	LAVILLE	Sociologue et professeur (CNAM) <i>Spécialiste des questions d'économies plurielles et titulaire de la chaire économie solidaire au CNAM</i> <i>Présentation de travaux de recherche sur la place de l'économie informelle dans l'économie classique</i>	10/04/19
Monsieur	Thierry	ASSELIN	Représentant USH – CNV Directeur du service des politiques urbaines et sociales, Membre de la délégation générale de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) <i>Retour d'expérience sur les initiatives des bailleurs sociaux pour repérer et accompagner les initiatives des habitants</i>	25/04/19

⁵⁵ Depuis les années 1990, l'Agence pour le développement de l'économie locale, ADEL association loi 1901, a mené de nombreuses actions et travaux sur l'accompagnement de collectifs de femmes engagées dans des démarches d'économie solidaire dans les QPV. Ses travaux ont souvent croisé la question de l'économie informelle.

Madame	Anne-Laure	FEDERICI	Déleguée Générale du RTES <i>Présentation des missions et des actions du RTES⁵⁶ dans le cadre du passage d'une économie informelle à une économie formalisée</i>	06/05/19
Monsieur	Tarek	DAHER	Délégué Général des régies de quartiers <i>Retour d'expérience sur la méthodologie et l'accompagnement au passage d'une économie informelle à une économie formalisée ; sur l'identification des activités et initiatives sur les territoires et sur l'émergence des savoir-faire des habitants</i>	16/05/19
Madame	Sabine	THIBAUD	Cheffe du bureau Développement économique de l'emploi, DVCU, CGET <i>Présentation des travaux du CGET pour la reconnaissance des savoir-faire des habitants</i>	16/05/19
Monsieur	David	TACAIL	Chargé de mission, bureau développement économique, CGET <i>Présentation des travaux du CGET et du rapport CMI</i>	16/05/19
Monsieur	Moussa	NIANG	Conseiller à l'ADIE, Antenne Aubervilliers <i>Retour d'expérience sur la méthodologie et l'accompagnement au passage d'une économie informelle à une économie formalisée ; sur l'identification des activités et initiatives sur les territoires et sur l'émergence des savoir-faire des habitants</i>	16/05/19
Monsieur	Hugo	BARTHALAY	Délégué fédéral de la Fédération des Centres Sociaux de France <i>Retour d'expérience sur la méthodologie et l'accompagnement au passage d'une économie informelle à une économie formalisée ; sur l'identification des activités et initiatives sur les territoires et sur l'émergence des savoir-faire des habitants</i>	16/05/19
Monsieur	François	DECHY	Président et fondateur de Baluchon – A table citoyen ! <i>Retour d'expérience sur la méthodologie et l'accompagnement au passage d'une économie informelle à une économie formalisée ; sur l'identification des activités et initiatives sur les territoires et sur l'émergence des savoir-faire des habitants</i>	16/05/19

⁵⁶ Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire rassemble plus de 130 collectivités locales, régions, départements, intercommunalités et communes ayant manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Annexe 5 – Lexique

- ✓ **Coopérative d'activité et d'emploi (CAE)** : Ce sont des formes de SCOP qui accueillent des personnes souhaitant tester et/ou développer leur activité dans un cadre collectif et coopératif. Les SCOP permettent de donner un cadre juridique et un soutien à un projet ou une initiative en voie de développement.
- ✓ **Compétence** : Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes (capacités) et d'attitudes appropriées à une situation donnée. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi
- ✓ **Diagnostic** : Action d'identification de la nature d'une situation par l'interprétation de signes internes et externes à des fins d'amélioration
- ✓ **Economie circulaire** : L'économie circulaire a pour objectif ultime de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques innovants.
- ✓ **Economie domestique** : Ensemble des activités domestiques qui contribuent à la survie et à la reproduction de la famille, ce sont les activités réalisées dans le cadre du foyer.
- ✓ **Economie informelle** : Il s'agit de l'ensemble des initiatives et des activités (vente de biens ou de services, prestations, accompagnement de personne, projet individuel ou collectif), créatrices de valeur et de lien de solidarité, qui échappent à la régulation de l'Etat et à la comptabilité nationale, qui ne s'inscrivent dans aucun cadre réglementaire et n'offrent, de ce fait, pas de protection sociale pour les personnes.
- ✓ **Economie locale** : Le concept d'économie locale recouvre l'idée que l'argent dépensé sur le territoire circule plus longtemps sur celui-ci et participe à pérenniser et assurer cette économie marchande.
- ✓ **Economie mafieuse** : La notion d'économie mafieuse reflète une économie souterraine, secrète utilisant des moyens illicites pour servir des intérêts privés peu avouables.
- ✓ **Economie populaire** : Le concept d'économie populaire se veut plus restreint que celui d'économie informelle, en excluant les activités illégales et en se concentrant sur les enjeux de création et d'innovation que portent les personnes en situation précaire.
- ✓ **Economie sociale** : L'économie sociale peut se définir de plusieurs façons :
 - c'est l'ensemble des associations, mutuelles, coopératives et fondations
 - c'est l'ensemble des groupements de personnes organisés autour des valeurs de démocratie, de liberté et de solidarité
 - c'est l'ensemble des entreprises qui ne sont ni des sociétés de capitaux, ni des entreprises publiques (on parle alors de Tiers Secteur)
- ✓ **Economie solidaire** : La notion d'économie solidaire recoupe les entreprises qui recourent un champ d'actions très large : la réinsertion par le travail, le développement durable, la responsabilité sociale, les services à la personne... Par ailleurs l'économie solidaire intègre souvent une dimension territoriale restreinte à son action.

- ✓ **Economie Sociale et Solidaire (ESS)** : Le terme d'Economie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.
- ✓ **Economie urbaine** : Le terme d'économie urbaine représente une branche de l'économie ayant pour objet d'étude la ville au travers de ses activités économiques
- ✓ **Emancipation** : Action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé
- ✓ **Entreprenariat social** : L'entreprenariat social consiste à créer une activité économique viable pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.
- ✓ **Entreprise d'insertion** : Une entreprise qui intègre parmi ses salariés des personnes éloignées de l'emploi – souvent sans qualification, en difficulté financière et / ou en situation d'exclusion.
- ✓ **Incubateur** : Un incubateur est un organisme d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise dont la mission principale est d'assister les porteurs d'un projet innovant en vue de créer une société.
- ✓ **Innovation sociale** : L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés.
- ✓ **Lucratif** : Secteur ou entreprise dont l'objectif principal est la réalisation de bénéfices
- ✓ **Plateforme numérique** : Espace au travers duquel transite l'ensemble des informations ou des services sur internet
- ✓ **Quartier prioritaires de la ville (QPV)** : Territoires d'intervention de Ministère de la Ville identifiés selon le critère unique du revenu par habitant, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- ✓ **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : L'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.
- ✓ **Savoir-être** : Le savoir être c'est un ensemble de qualités professionnelles qui reflètent la manière dont vous réagissez dans environnement professionnel.
- ✓ **Savoir-faire** : Le savoir-faire est une expression ne disposant pas de définition légale, mais qui désigne généralement un ensemble de pratiques, de comportements, de connaissances, de techniques propres à un secteur d'activité ou à une personne.
- ✓ **Zone Franche Urbaine (ZFU)** : quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées

RAPPORTS

BENJAMIN N., ALY MBAYE A. (2012) « Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone. Taille, productivité et institutions », *Banque Mondiale, Agence Française du développement*.

Bureau International du Travail, (2014). « La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle », *Rapport, Conférence internationale du travail, 103^e session, Genève*.

CLING J-P., LAGREE S., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. (2012) « L'économie informelle dans les pays en développement », *Agence française de développement, 2012*

Conseil d'orientation pour l'emploi (2019). « Le travail non déclaré », *France Stratégie*.

DIEUSAERT, P. et ROGER, B. (2018) « Premiers pas vers une évaluation quantitative de la politique de la ville », *Rapport annuel ONPV 2018*.

HERCULE, C. (2018) « Ancrer les entrepreneurs dans les quartiers prioritaires : le rôle des acteurs locaux de l'entrepreneuriat à Plaine Commune », *Rapport annuel ONPV 2018*.

Union Social pour l'Habitat (2015). « Emploi et développement économique : les organismes HLM partenaires », *Colloque du 7 avril, Acte n°5, Collection Cahiers, USH, Caisse des dépôts*.

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon (2018) « Renforcer le pilier développement économique dans les contrats de ville », *Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale*.

ARTICLES DE REVUES

CASTEL, O. (2007). « De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et principes », *Document de recherche, Halshs, Archives ouvertes*.

DAUBREE, S. (2018). « De nombreuses entreprises informelles pour peu de richesses créées », *INSEE Analyses Mayotte, n°16*.

GROSDÉMOUGE, P. JORDAN, A. (2018) « L'économie informelle », *Etude, Millénaire 3, GRANDLYON la métropole*

GROSDÉMOUGE, P. (2018) « Mieux connaître les habitants des quartiers populaires », *Etude, Millénaire 3, GRANDLYON la métropole*

HEITMANN, W. (2008). « Développement des compétences des acteurs de l'économie informelle en Afrique du Sud » *GRET*

JACQUOT, S. et MORELLE, M. (2018) « Comment penser l'informalité dans les villes « du nord », à partir des théories urbaines « du sud » ? », *Métropoles, 2018*.

La Gazette des communes, (2018) « Expérimentons (vraiment) l'expérimentation ! », Article de presse, **Nicolas Bouillant et Emmanuel Duru**, La Gazette des communes du 27 mars 2018.

LAVILLE, J.-L. (2017). « Appel économie solidaire et quartiers populaires », *Alternatives Economiques*

MICHAÏLESCO, F. (2009) « Travail informel : Une activité « à temps plein » mais néanmoins transitoire », *Insee, revue économie de La Réunion, Dossier, N°135*

NDIAYE, A., MAMOU K. et DEBOULET A. (2019). « La mécanique de rue : vertus cachées d'une économie populaire dénigrée », *métropolitique*.

POSOKHOW A. (2016) « L'économie informelle : un péril grave pour notre économie et notre société », *Article, Correspondance Polémia*.

PROUTEAU, L. WOLFF F.-C. (2003). « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », *Insee, Economie et Statistique, n°368, 2003*.

SANGIORGIO J. et VEYER S. (2008) « Construire sur les bases d'une coopérative d'activité et d'emploi : l'émergence d'une entreprise de salariat, d'accompagnement et d'apprentissage mutuels », *Coopaname, Actes du Colloque « Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », IEMN-IAE Nantes*.

STERVINO S. et NOËL-LEMAÎTRE C. (2008) « Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) : un outil juridique au service d'un entrepreneuriat responsable », *Management Prospective Ed, Management & Avenir, 2008/6 n°20, pages 65 à 86*.

CONTRIBUTIONS CNV

Conseil National des Villes (2013) « Développement économique et emploi et emploi dans les quartiers de la Politique de la ville », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 13 février 2013*

Conseil National des Villes, (2015) « Développement économique. Explorer les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle. Freins et leviers pour le développement des initiatives économiques et de l'entrepreneuriat », *Atelier inter-directions CGET du 24 novembre 2015*

Conseil National des Villes, (2015) « Développement économique. Explorer les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle. Freins et leviers pour le développement des initiatives économiques et de l'entrepreneuriat », *Atelier inter-directions CGET du 24 novembre 2015, INVITATION AU SEMINAIRE*

Conseil National des Villes, (2016) « Groupe Mixités urbaines, économiques et sociales. Place des entreprises et mixité fonctionnelle dans les quartiers », *Atelier inter-directions CGET du 24 novembre 2015, Document interne*.

TEXTES LEGISLATIFS

Légifrance. Article 72, Titre XII : Des collectivités territoriales, Constitution du 4 octobre 1958

Légifrance. Loi organique n°2003-704 du 1 août 2003 relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales

Légifrance. Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, JORF n°0176 du 1^{er} août 2014 page 12666

PUBLICATIONS

Ministère du travail, (2019) « Appel à projet – 100% Inclusion : la fabrique de la remobilisation », *Présentation des projets des lauréats. Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.*

BPI FRANCE - Fiche présentation Coopérative d'activité et d'emploi, *site interne*, <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/differentes-facons-dentreprendre/entreprendre-autrement/cooperatives-dactivites>

POLE S, (2018). « Economie informelle et économie solidaire, Créer en France le 1^{er} incubateur d'économie solidaire », *Axe 4*

Profession banlieue, (2018). « Les ateliers du développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Compte-rendu, Atelier du 14 septembre 2018 sur soutenir la création d'activité économiques et les dynamiques de développement local engagées dans les quartiers.*

Résoville, (2017) « Le développement économique des quartiers. Quelles nouvelles alliances porteuses d'innovations ? », *Soutenir le développement économique des quartiers.*

Resto Passerelle, (2015) « Resto Passerelle. Territoire : Seine-Saint-Denis, Paris et Val de Marne », *PTCE, Pôles territoriaux de coopération économique.*

RTES. (2015) « Acte PV – Economie Informelle », *Politique de la ville & ESS.*

RTES (2019) « La lettre du RTES », *Mars 2019, n°32.*

PODCASTS

L'ADIE accompagne le passage de l'économie informelle à l'économie formelle, *France Inter, dimanche 21 février 2016* : <https://www.franceinter.fr/emissions/peripheries/peripheries-21-fevrier-2016>

Sylvain Bureau ¼ : Qu'est-ce que l'économie informelle ?, *France culture, 25 mars 2013, Les carnets de l'économie* : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-carnets-de-leconomie/sylvain-bureau-14-quest-ce-que-leconomie-informelle>

Sylvain Bureau 2/4 : L'imbrication de l'économie informelle dans l'économie formelle, *France culture, 26 mars 2013, Les carnets de l'économie* : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-carnets-de-leconomie/sylvain-bureau-24-limbrication-de-leconomie-informelle-dans>

Sylvain Bureau 4/4 : Comment enseigner l'économie informelle en école de commerce ?, *France culture, 28 mars 2013, Les carnets de l'économie* : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-carnets-de-leconomie/sylvain-bureau-44-comment-enseigner-leconomie-informelle-en-ecole>

7.1 Note synthèse Angélique ROSE

ECONOMIE INFORMELLE DANS LES QUARTIERS QUEL ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Note CNV, Groupe de travail - Economie informelle – Avril 2019

Angélique ROSE, 2019
Ex-Déléguée générale de l'ADEL

La question de l'économie informelle dans les quartiers populaires se pose dès l'origine de la Politique de la ville. Depuis les années 1990, l'Agence pour le développement de l'économie locale, ADEL association loi 1901, a mené de nombreuses actions et travaux sur l'accompagnement de collectifs de femmes engagées dans des démarches d'économie solidaire dans les QPV. Ses travaux ont souvent croisé la question de l'économie informelle. En 1999, un rapport est remis aux Services des droits des femmes⁵⁷ puis en 2002 ce rapport est consolidé dans une étude pour la DIV : *Initiatives socio-économiques de femmes immigrées dans les zones urbaines sensibles : Potentialités, freins et obstacles*. Ce rapport a été beaucoup diffusé et présenté auprès de nombreux élus et professionnels de la politique de la ville, des droits des femmes, de l'action sociale et de l'emploi.

Depuis les années 1990 L'ADEL a mené des actions d'accompagnement et porté des actions de plaidoyer (études, étude-actions, conférences, articles, formations,...) et ce, jusqu'à un niveau international en participant lors des Forums sociaux (FSM, FSE) à des chantiers de réflexions croisées avec plusieurs continents sur la place des femmes dans la construction d'une économie solidaire.

De 2010 à 2014, une action expérimentale a été menée par l'ADEL dans le cadre d'une convention avec la DPVI (Paris) et la DDCS75. Elle a permis de capitaliser les enseignements de cette expérimentation et de structurer un programme d'accompagnement adapté prenant en compte les potentialités, les freins et les obstacles rencontrés par ces collectifs de femmes. Un incubateur dédié à l'entrepreneuriat collectif et aux initiatives d'économie solidaire portés par des habitantes des quartiers a été créé en 2013 (FSE, DRJSCS, DRFE, CDC IdF). Une seule promotion a pu être accompagnée en 2014.

C'est avec beaucoup d'amertume que l'ADEL a été fermée en mars 2015 pour des raisons économiques.

Une économie réelle et locale

L'économie informelle dans les quartiers se traduit par des flux financiers, des productions et des échanges de biens et de services sur des marchés « invisibles » des acteurs économiques et institutionnels. L'exemple des « tontines » est à ce titre éloquent, cette association collective d'épargne repose sur des valeurs et des pratiques de solidarité très bien illustrée par les témoignages des femmes engagées dans ces organisations informelles. Au-delà des capacités financière, la tontine contribue aussi à la création d'un espace d'émancipation. Rappelons que le système des tontines est une des déclinaisons de la finance solidaire et a inspiré celle qui est aujourd'hui largement institutionnalisée.

⁵⁷ *Evaluation d'initiatives de femmes dans les zones sensibles urbaines. L'exemple de la création d'activité de proximité : analyse des freins et obstacles, 1998-1999 – étude réalisé pour le service des Droits des Femmes.*

Les activités économiques foisonnent dans les quartiers, de manières plus ou moins visibles ou invisibles dans l'espace public⁵⁸ : mécanique, vente de rue, production de pâtisserie ou de boissons pour les commerçants du quartier, cantines locales, services de plomberie ou petits travaux, coiffure, services administratifs, gardes d'enfants,...

La création d'activités économiques et le marché sur lequel elles s'inscrivent dans les quartiers répondent à plusieurs enjeux. Le premier est évident : en proposant des biens et des services à faibles coût ils en permettent l'accès à des individus et des familles confronté à une pauvreté croissante. Sur ce marché informel se rencontrent offres et demandes, les activités informelles apportent des réponses à des besoins de services et de consommation à des prix adaptés aux moyens financiers de ses habitants.

La création d'activités informelles est le plus souvent le fait d'initiatives individuelles ou collectives d'habitant-e-s qui rencontrent des difficultés persistantes d'accès à un emploi et/ou un emploi stable et de qualité. Les raisons sont déjà connues, nombreuses et souvent cumulées : statut administratif, absence de qualification ou non reconnaissance de diplômes, non maîtrise de la langue, problématiques de santé, de logement ou encore isolement /cloisonnement dans la sphère domestique pour de nombreuses femmes, etc.

Enfin, si l'alternative de la création de sa propre activité génératrice de revenu apparaît comme une évidence, la perspective de déclarer une entreprise reste inenvisageable. Les freins sont assez proches de ceux de l'emploi salarié : statut administratif, qualification, réglementations,... et s'ajoute les responsabilités juridiques et financières et le besoin d'accompagnement renforcé pour s'approprier des codes et rouages administratifs exigeants.

Une créativité et des innovations socio-économiques

Appréhender la réalité économique des quartiers par l'unique prisme du marché et des flux financiers occulte les dimensions de solidarité et la créativité à l'œuvre sur ces territoires. L'exemple des tontines témoigne des liens de solidarité et de confiance qui sont socle de cette économie informelle. Des collectifs d'habitant-e-s s'organisent pour répondre à des besoins non couverts en créant des modèles économiques innovant basés sur des valeurs et des pratiques de solidarité.

Ces initiatives collectives s'appuient souvent sur une parfaite connaissance du territoire, de ses ressources, des réalités vécues et des besoins non couverts. Ces expertises citoyennes croisées favorisent la construction d'activités économiques innovantes qui répondent à de réels besoins en adéquation avec la réalité locale et ses richesses.

L'exemple des initiatives économiques solidaire portées par des collectifs de femmes est éloquent. De nombreux projet d'économie solidaire naissent de collectifs informelles constitués dans le temps et autour de vécus communs : les femmes se rencontrent régulièrement autour des écoles, des parcs et du marché ; elles partagent leur difficultés face à la scolarité de leurs enfants, l'entraide s'organise avec de l'aide aux devoirs. De ces synergies autour des enfants se structurent progressivement un collectif et d'autres mécanismes d'entraide s'organisent autour des vécus communs de femmes : droits et accès aux droits, isolement, ou encore soins et convivialité.

Les activités économiques qui émergent autour de ces collectifs sont souvent liées aux savoirs faire traditionnels bien maîtrisés. Elles peuvent être aussi s'appuyer sur des compétences maîtrisée, exercés à l'étranger avec d'autres réglementations, et qui ne sont pas reconnues en France. Mais ces

⁵⁸ Notons au passage la répartition genrée des activités visibles et invisibles.

activités s'accrochent souvent à des activités d'intérêt général, d'accès aux droits, de sensibilisation, d'échange culturel ou partage d'expériences ou encore de convivialité et de bien-être.

Quel accompagnement vers la création d'activités économiques / d'entreprises

L'accompagnement à la formalisation des activités économiques individuelles ou collectives informelles demande un dispositif spécifique. Celui-ci doit s'inscrire dans la durée, intégrer une approche globale et s'appuyer sur les ressources du territoire et de ses habitant-e-s.

Il convient évidemment de proposer deux dispositifs spécifiques pour accompagner l'entrepreneuriat individuel classique et accompagner l'entrepreneuriat collectif d'initiative d'économie solidaire.

Entrepreneuriat individuel

La création d'entreprise individuelle se heurte à de nombreuses difficultés et s'avère rapidement inadaptée dans les quartiers : les réseaux d'accompagnement présents (comme par exemple l'ADIE, Positive Planète ou plus récemment les Déterminés) accompagnent vers la création d'entreprise une faible part des habitants, celle qui peut franchir le pas et dépasser les obstacles. Une grande part ne peut le franchir, ne peut prendre le risque, jouer le jeu et honorer les règles de la création d'entreprise individuelle. Par ailleurs nombre d'entre eux-elles ne souhaitent revêtir le costume de l'entrepreneur-e avec tout ce que cela comporte, ni créer une activité classique qui s'inscrit uniquement sur le marché.

L'accompagnement à la formalisation d'activités économiques par la création d'entreprise individuelle sera plus accessible si :

- il s'adapte aux profils et aux situations socio-économiques complexes des porteurs de projet -> accompagnement global et renforcé
- il prend en compte et internalise des dispositifs de formations ->
- et apporte une sécurisation pour les personnes ->

Réponse proposée : La création d'une CAE locale (coopérative d'activités et d'emploi), dotée d'une gouvernance associant habitant-e-s et acteurs du territoire, intégrant un organisme de formation et permettant la sécurisation des entrepreneurs-salariés.

Entrepreneuriat collectif

Comme décrites plus haut, il existe sur les territoires de nombreuses initiatives économiques collectives basées sur des valeurs et des pratiques de solidarité. Elles peuvent être accompagnées vers la création d'activité économique et créer des emplois, dans le cadre d'un dispositif singulier.

Précisons que ces initiatives collectives d'économie solidaire se heurtent à de nombreuses incompréhensions et difficultés à intégrer les dispositifs existants : la dimension collective se heurte à une représentation individuelle de l'entrepreneuriat ; les modèles économiques hybrides qu'elles développent dérangent, mixant :

- activités marchandes et non marchandes et souvent mission d'intérêt général
- ressources du marché, contributions volontaires et redistribution (subvention).
- des profils atypiques
- une gouvernance démocratique, engagée sur un projet collectif et souvent d'intérêt général

Nous l'avons souvent constaté, lorsque la dimension collective et démocratique de l'organisation est reconnue, ces projets sont souvent poussés vers des modèles de structuration commerciale (SCOP ou SCIC). Lorsque la dimension sociale et solidaire est reconnue, ces initiatives sont poussées vers une structuration liée aux politiques de l'emploi (SIAE).

Un dispositif d'accompagnement adapté doit être mis en place dans la durée, intégrant les différentes parties prenantes d'un projet économique collectif de territoire pour permettre l'émergence, la structuration et la consolidation de ces activités d'économie solidaire. Parmi les conditions favorables à réunir, notons l'importance de :

- Un collectif fort avec des compétences bien maîtrisées ;
- Un partenariat local solide (accompagnement périphérique, formation, accès à un local...) et en confiance ;
- une forte volonté politique.

L'accompagnement se déroule dans la durée et de manière concomitantes à trois niveaux :

- L'accompagnement du collectif et des membres du collectif (compétences, formations, difficultés individuelles périphériques,...)
- L'accompagnement du projet d'activité économique (structuration participative du projet, accompagnement formatif de l'étude de faisabilité et prévisionnels financiers,...)
- Appui au maillage des partenaires locaux (sensibilisation, mobilisation, implantation, ancrage territorial, confiance ...)

Réponse proposée : Un incubateur dédié à l'entrepreneuriat collectif d'économie solidaire en proposant un accompagnement de longue durée, global et multidimensionnel. L'incubateur est dirigé par une gouvernance locale et anime un maillage d'acteurs du territoire susceptible d'apporter des ressources (matérielles, immatérielles) aux projets d'économie solidaire.

PRECONISATIONS

L'action expérimentale conduite par l'ADEL pour la DPVI-DDCS75 en 2014 a fait ses preuves⁵⁹ et a permis la structuration d'un dispositif d'accompagnement adapté pour l'émergence et la structuration de ces projets collectifs d'économie solidaire. Face aux freins persistants rencontrés, plusieurs préconisations ont été formulées :

- Apporter les moyens d'un accompagnement de longue durée, global et multidimensionnel ;
- Prévoir un statut adapté pour les porteuses de l'initiative ;
- Faciliter le montage de formation sur mesure ;
- Financer un espace ressource pour mettre en place des dispositifs locaux pour accompagner les dynamiques d'économie solidaire.

Les travaux conduits par l'ADEL nous apportent les ingrédients et enseignement sur les conditions à réunir pour accompagner ces projets et permettre leur création dans de bonnes conditions. L'incubateur existe, bâti sur les enseignements de la capitalisation et d'une étude de faisabilité (2013).

Aujourd'hui, nous recommandons vivement la mise en place dans deux quartiers prioritaires d'un incubateur tel que structuré par l'ADEL, pour apporter un accompagnement adapté et permettre la création d'activité d'économie solidaire dans les quartiers de la Politique de la ville.

⁵⁹ Notons que l'association CIP20 Citoyennes interculturelles de Paris 20ème, accompagnée dans le cadre de cette action expérimentale, salarie aujourd'hui 5 femmes du quartier qui portent avec une 50aine d'adhérents un projet associatif fort et une activité économique à l'équilibre. <http://www.traiteurcip20.com/>

Genauto Carvalho da Franca Filho

A soutenu sa thèse en France sur Sociétés en mutation : le phénomène de l'économie solidaire en question, l'expérience des "régies de quartier" au carrefour des logiques diverses. Il est sociologue et professeur en sciences de gestion à l'université fédérale de Bahia (Brésil). Dernier livre : « Solidarité et organisation : penser une autre gestion » 2019, ERES.

Méthodologie Incubateur Economie sociale et solidaire

Sociétés en mutation : le phénomène de l'économie solidaire en question, l'expérience des "régies de quartier" au carrefour des logiques diverses

Audition réalisée en vidéo conférence le mardi 9 avril 2019

Locaux Pôle S à Villeneuve La Garenne (92)

Participants : Claude Sicart, Pilote du GT, Secrétariat général CNV : VD et MM

De l'économie informelle à l'économie solidaire au Brésil : Défi d'une expérience singulière

- 1- Diagnostic initial dans quelle problématique se situe notre travail ?
- 2- En quoi consiste notre travail de création d'un incubateur solidaire ?
- 3- Quels en sont les défis ?

1- Quelle nature de problématique nous conduit à travailler de cette manière ?

- **Le problème majeur de l'économie marchande est son incapacité à inclure l'ensemble de la population en condition de travailler** sur le marché du travail classique et pas seulement au Brésil. C'est le problème de la crise du travail qui fait émerger la question de l'économie informelle. Depuis les années 70, l'économie informelle est vue comme un problème qui se développe en périphérie du capitalisme. L'économie marchande pose l'idée que la croissance économique viendrait diminuer voire ferait disparaître l'économie informelle. Or, l'économie informelle persiste et l'économie marchande est productrice de plus encore d'économie informelle. La croissance est capable d'augmenter la richesse mais de ne pas la rétribuer. On atteint les limites évidentes de la notion de croissance sur l'emploi. On pense au rapport entre emploi/salaire vs travail/revenus, en voulant trouver un accès au travail en développant l'accès aux droits. **C'est le pari du passage de l'économie informelle à l'économie solidaire.**
- **L'économie informelle est souvent définie comme un ensemble de petits boulots, simulacre de pratique marchande qui se développe dans les activités des populations les plus démunies en périphérie des grandes villes, en Amérique Latine par exemple.** En fait, elle garde une dimension de précarité forte dans laquelle on va trouver des situations très variées et hétérogènes. *On peut parler également de notion d'économie populaire, qui se définit comme un tissu d'organisation sociale plus large, et qui contient cette économie informelle, avec une hétérogénéité importante en terme de pratiques basées sur des mécanismes de solidarité des populations parfois autogérée souvent autour de ce que l'on appelle l'économie domestique.*

Souvent à l'idée du passage de l'économie informelle à l'économie formelle, on associe en priorité la possibilité de l'entrepreneuriat marchand. **Or, l'entrepreneuriat est une démarche individuelle et avec une approche technocratique.** L'entrepreneuriat doit être considéré dans un environnement institutionnel car il s'agit de développer des compétences technocratiques en matière de gestion pour mener à bien des projets. Sans considération de cet environnement, on constate une longévité

des micro-initiatives d'entrepreneuriat très faible avec 50% de cession d'activité 2 ans après leur création.

2- En quoi consiste notre travail de création d'un incubateur solidaire

- **Initialement il s'agit d'une réflexion du rôle de l'université au Brésil :** un carrefour de monde social distinct qui associe les universitaires et la société
 - Comment peut-elle se mettre plus fortement avec d'autres institutions au service de la société avec la volonté de valoriser la place d'une science sociale appliquée.
 - Comment peut-elle soutenir les initiatives et les démarches innovantes notamment dans les quartiers ?
 - Comment aider à renouveler le cadre de l'action publique ?
 - Quelle est la réponse de l'université aux problèmes du monde du travail sans rester à côté ? Comment repenser les paradigmes en matière de sciences des technologies et de l'innovation et repérer la richesse des initiatives dans les quartiers ?
- **Quelle est la différence d'approche entre un incubateur classique et un incubateur d'économie sociale et solidaire ?**

	Incubateur classique	Incubateur ESS
Objet	Appuyer les entreprises pour agir et interagir sur le marché	Une entreprise collective, coopérative
Public	Entrepreneur individuel Public favorisé en termes de formation de base	Public considéré comme vulnérable dans les territoires/problèmes d'exclusion
Méthode	Idée de diffusionniste (idée de transfert de technologies). Quelqu'un détient le savoir-faire dans une approche « top-down »	Rapport d'interaction entre des acteurs différents au départ, mais avec l'idée de co-construction, idée d'interaction, idée de comprendre les besoins pour pouvoir y répondre

Il existe aujourd'hui au Brésil plus d'une centaine d'expériences d'incubateurs (140) qui s'organisent. Ces groupes de personnes ont des profils et formations divers.

Les conditions de soutenabilité de l'ESS sont à rechercher au-delà d'une initiative organisationnelle et individuelle. L'environnement joue un rôle fondamental c'est pour cela qu'il est indispensable de déplacer l'objet de l'incubation solidaire vers un territoire. Il faut créer un écosystème d'ESS car des modes différents d'économies coexistent, qu'il faut organiser autrement. Ainsi la démarche d'incubateur présuppose de renforcer la capacité locale d'auto-organisation et les initiatives s'inscrivent dans de nombreux domaines social, économie, environnement, culturel, politique, Par exemple, développer la capacité à savoir gérer une association communautaire est déjà une démarche avancée dans cette dynamique de volonté de développer un territoire.

C'est pourquoi la **démarche d'incubateur débute souvent dans la démarche de valorisation des associations locales qui ont une forte capacité à mobiliser les initiatives** et constituent un élément fondamental de la dynamique des territoires.

On trouve ainsi des combinaisons d'initiatives portées par des combinaisons d'organisation diverses qui mobilisent des réseaux différents. **On peut trouver des initiatives socialement très utiles mais qui ont une fragilité économique et qui ne sont pas viables financièrement. Comment assurer la soutenabilité et imprimer le caractère durable de l'initiative ?** Ce sera toujours une combinaison des 2 viabilités sociale et/ou financière et cela dépend aussi de la capacité à mobiliser les ressources publiques notamment. Aujourd'hui il existe la capacité de mobiliser des ressources financières à partir de réseaux collectifs, qui sont des modèles très anciens, et très présents notamment dans les quartiers et dans le mode de vie des habitants. **On appelle cela l'hybridation des principes économiques.** Il peut s'agir aussi de ressources non monétaires.

- **Quelle démarche d'incubateur ?**

4 axes méthodologiques :

- des formations à plusieurs niveaux en fonction de l'activité à démarrer. La formation est une dynamique constante qui doit s'adapter en fonction des initiatives et des projets à développer. **La formation à une gestion solidaire est indispensable** : comment gère-t-on ces initiatives qui ne sont pas tournées vers une viabilité financière et comment les combine-t-on avec d'autres types de ressources dans des logiques de réseaux, avec des outils qui permettent de mesurer les utilités sociales et économiques.
- des diagnostics socio-économiques : **comprendre en détail quels sont les vrais besoins, quelles sont les possibilités d'offres qui impliquent toujours les habitants en co-construction**, et des diagnostics histoire culturelle notamment des territoires en perte de mémoire et d'identité, à la base de la fragilisation des dynamiques territoriales,
- la planification, chaque territoire doit être capable de bâtir sa stratégie d'incubation en s'appuyant sur des partenariats,
- la mise en place d'initiatives des habitants en fonction de leurs besoins par la mise en place de démarches solidaires. Par exemple : organiser des forums d'initiatives locales qui ont un fort effet mobilisateur dans les populations. **Il faut trouver des cadres de cohésion au sein des territoires et produire des règles de fonctionnement communes**, se développe notamment des projets de monnaie locale construite sur la base d'un contrat social.

3- Les 2 grands défis

- **La co-construction d'un environnement institutionnel favorable.** Cela présuppose une articulation avec les pouvoirs publics et la capacité à produire de l'action publique avec des partenaires qui auraient les possibilités de construire des nouvelles modalités de partenariat, pour renforcer les liens et le développement local et soutenir des réseaux internes qui pourront s'ouvrir vers des réseaux extérieurs.
Comment développe-t-on d'autres compétences de gestion collective avec des réseaux, peut-être cela passe-t-il par l'application de nouvelles lois pour permettre de faire émerger et autoriser de nouvelles pratiques. Par exemple, au Brésil, proposition de loi qui permet de payer une partie des salaires des fonctionnaires en monnaie sociale.
- **Construction d'un autre agenda de connaissances** en matière de gestion, trouver un équilibre entre des ressources marchandes et non marchandes et entre la soutenabilité financière et l'utilité sociale. La gestion des biens collectifs est un vecteur particulier de connaissance ; c'est un nouveau mode de regarder l'autre et une nouvelle forme d'accompagnement de l'autre, que l'on peut appeler l'économie des savoirs.

Réflexions

- Idée de diagnostic sur le territoire ou sur un quartier : qui l'élabore ?

Les démarches d'élaboration sont collectives avec la présence obligatoire des habitants dans l'incubateur et de tous les partenaires. Le diagnostic ne peut pas être isolé, il fait partie d'un processus et ne peut pas être fait par des acteurs « exogènes » car la notion de confiance est essentielle. N'importe qui ne peut pas investir ce champ de compétences de l'ESS, cela demande autre chose que des compétences techniques ou technologiques. **Il y a effectivement un savoir local dont on doit tenir compte mais il y a aussi des acteurs extérieurs qui viennent apporter des méthodes : c'est une question de rencontres et de partage de connaissance : il faut rechercher une synthèse et la question de la confiance est essentielle.**

- Comment fait-t-on venir des habitants dans le jeu collectif de l'ESS ? **Susciter une autre culture des rapports entre les gens pour sortir de l'individualisme et favoriser l'émancipation**

Un préalable : il faut que cela fasse sens pour les gens. Comment faire lien ? Le repérage avec le diagnostic est fondamental. Il n'est pas évident de faire évoluer le processus de participation/contribution individuelle à un processus d'ESS dont la dynamique est collective.

Parfois il y a des résistances très fortes. **On apprend par les pratiques; les besoins des habitants sont identifiés et pris en compte** dans les actions proposées. La construction des liens se fait graduellement.

Il y a une dimension d'émancipation des habitants, et notamment pour les femmes qui vont sortir du cadre. Elles vont trouver un environnement d'identité commune et se retrouver dans un collectif, qui renforce l'identité individuelle. Ce sont des personnes qui ont une faible estime de soi. Elles ne viennent pas forcément pour disposer de revenus plus élevés. Des activités très concrètes sont proposées, les personnes participent à une pratique et prennent conscience, au fur et à mesure de l'évolution des choses, de leurs savoirs faire, et ont une autre vision de leur économie locale.

· Comment relever les compétences des habitants qui sont actuellement dans l'économie informelle ?

Il s'agit souvent **d'une démarche de renforcement de la soutenabilité des actions** car les initiatives existent déjà. C'est un processus graduel, l'accès aux droits **c'est de renforcer le cadre d'actions notamment en soutenant des associations ou des coopératives qui peuvent proposer des statuts et des protections sociales.** C'est un registre différent du cadre salarié qu'il faut créer (nouveau cadre de loi de mécanisme de protection sociale). Il existe une critique de l'ESS qui prend la forme d'une économie de précarisation des personnes, comme si le cadre de référence était celui du salariat. Pour l'ESS l'accès aux droits passe par ce phénomène d'émancipation notamment pour les femmes.

- L'idée est que les initiatives soient durables, mais parfois cela n'est pas possible, car les situations sont très variées. **Défi sur le temps de mise en œuvre de la politique publique qui peut se poser autour de deux thèmes : court terme et long terme pour repenser une politique de sciences de l'économie et de l'innovation.**

Il est impressionnant de voir comment les compétences des gens modestes apparaissent. L'identification des savoirs faire se fait naturellement dans le collectif. Les individus possèdent déjà des savoir-faire, c'est leur mise en confiance qui favorise la prise de conscience progressive de ces compétences.

- Les conditions de réussite ou d'échec jouent beaucoup avec la capacité d'avoir un cadre institutionnel favorable. Il faut disposer d'un délai d'expérimentation suffisamment important, la mise en œuvre d'un programme sur 1 an voire 2 ans est trop courte.

L'environnement institutionnel doit permettre de développer les initiatives, faire murir et émerger le projet sur le moyen terme, sinon cela crée des situations d'échec et de rupture de confiance.

· **Dessiner autrement les modes de fonctionnement des économies sur les territoires**

Dans les quartiers, on retrouve des modes d'économies différents qui co existent et dont il faut tenir compte. L'objectif est de travailler le concept d'hybridation des systèmes marchands et non marchands, dont les notions très importantes sont basées sur la confiance, la coopération, le prix juste.

La démarche serait de redessiner les flux d'échanges dans les territoires et d'avoir un regard autre sur le système d'offres et de demandes (beaucoup d'initiatives de jeunes, dans la nouvelle technologie, plateforme coopérative). Il faut se poser la question de comment s⁶⁰ les flux d'offres et

⁶⁰ Coopérative d'activités et d'emplois (travaux de Philippe Hénaut)

https://www.youtube.com/watch?v=4QhR_wM0MXk&list=PLAKNgFNhI94SrHypkq0JQxeYWsr_Jke11

de demandes en repérant ce qui se fait sur un territoire car il faut respecter des processus qui existent déjà. Des séminaires d'économie locale peuvent être organisés.

Le marché ne peut répondre à toutes les demandes et les besoins d'un territoire ; il y a de la place pour tous les acteurs, il faut raisonner en termes d'équation qui combine la viabilité économique et l'utilité sociale pour assurer la soutenabilité de ces activités sur le long terme.

Au Brésil, il existe de nombreuses coopératives populaires mais en France ce type d'organisation est peu existant. Par contre, il existe des coopératives d'activités emplois CAE qui pourraient être une première étape vers la soutenabilité des initiatives. C'est une façon de regrouper des entrepreneurs individuels pour participer à une démarche collective. En France par contre pour adhérer à un CAE ¹, il faut déjà avoir un seuil de rentabilité et une soutenabilité reconnue. **Peut-être pourrait-t-on réfléchir à adapter une CAE propre aux quartiers ou des CAE de proximité qui s'offrent dans un cadre de solidarité l'opportunité d'accueillir des acteurs émergents qui n'ont pas encore une soutenabilité suffisante.**

Comment accompagner les initiatives ? Développer un répertoire de connaissances appropriées à ces démarches notamment dans la gestion et le suivi proposé

Il faut adapter les formations à l'ESS car les demandes ne sont pas les mêmes, la dimension économique et de soutenabilité des initiatives sont travaillées avec d'autres attentes et mesurées avec des indicateurs dédiés.

Apporter de l'ingénierie pour accompagner les initiatives, monter des dossiers et organiser un accompagnement dans la gestion technique et le suivi.

L'un des défis est de renforcer la capacité de cette économie populaire de devenir une économie d'accès aux droits et en même temps basée sur des mécanismes de solidarité.

AUDITION

Savoir-faire économiques dans les QPV

Conférence téléphonique le 06 mai 2019 de 17 heures à 19 heures.

Etaient présents : Valérie DELION-GRELIER ; Marion MANGIN ; Claude SICART et Anne-Laure FEDERICI

Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) réunit des **collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur leur territoire**. Le réseau est fondé en 2001 sous l'impulsion d'élus de villes, pour d'échanger sur leurs pratiques et s'organiser pour devenir un interlocuteur unique vis-à-vis de l'Etat et porter ainsi la voix des villes. Les motivations des élus adhérents au réseau sont assez variées ; mais leurs **intérêts convergent autour de la question des emplois non délocalisables, de l'environnement, de la participation démocratique ; et de la dimension d'innovation sociale présente dans ces projets**.

Aujourd'hui, plus de **130 collectivités territoriales** (villes, CA, départements, régions) **constituent le réseau RTES** et se rassemblent autour d'une conviction : tous les niveaux de collectivités sont concernés par l'Economie Sociale et Solidaire et la Politique de la ville. Elles souscrivent toutes à la Charte de l'ESS⁶¹ dont l'objectif est de **renforcer la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques publiques, faire reconnaître son rôle, favoriser l'échange de pratiques et la formation des élus**. Le RTES a aussi un rôle de plaidoyer, au niveau national il travaille en lien avec les associations et au niveau européen il porte une approche inclusive de l'ESS avec deux points d'attention : **la place des structures de proximité et l'importance de l'ancrage territorial**.

La loi du 21 février 2014 marque l'inscription du pilier développement économique dans les contrats de ville au travers desquels on voit émerger une volonté politique de **dépasser l'image d'une « économie de réparation » pour les quartiers et voir comment l'ESS peut-être une réponse adaptée au développement économique des quartiers** basée sur une **participation forte des habitants**.

La prise en compte des activités et des pratiques issues de l'économie informelle est très variable sur les territoires. La terminologie même du terme économie informelle recoupe aussi l'économie mafieuse qui engendre une confusion et rend ainsi la posture des élus délicate pour s'en emparer. Toutefois des élus s'en préoccupent, pour accompagner la transition d'une économie informelle vers une économie plus formalisée, et notamment :

- **répondre à des questions de nuisances dans les espaces publics et d'image dégrader des quartiers.**
- **s'appuyer sur les compétences et les initiatives des habitants des quartiers sur la base de diagnostics co-construits, et ainsi travailler sur une approche positive des quartiers⁶².**

⁶¹ La Charte de l'Economie Sociale a été rédigée en 1980, elle expose les principes et les valeurs qui caractérisent les organisations de l'économie sociale.

⁶² La coopérative « Bon repas » dans le quartier de Maurepas à Rennes emploie 15 habitants du quartier qui confectionnent des repas qu'ils proposent le midi ainsi qu'une activité de traiteur/ GRDR est une association internationale de droit français composée de professionnels qui mettent leur savoir-faire au service des populations migrantes qui souhaitent créer une activité.

La question du comment faire et avec qui, pour les collectivités, est très importante. En effet, elles doivent s'appuyer sur des acteurs spécialisés pour lesquels le soutien (financier et logistique) et l'accompagnement dans le temps est déterminant.

Il y a un besoin d'inventer de nouvelles formes d'organisation :

- Pour **apporter des réponses adaptées, voire sur-mesure aux besoins des quartiers et de leurs habitants.**
- Pour **répondre à la volonté des habitants de se projeter dans des structures** pouvant leur offrir un accompagnement compatible avec une forte autonomie individuelle. Il est fait le constat que le statut du salariat apparaît comme moins protecteur.

L'enjeu majeur est de savoir accompagner tant des projets individuels que des projets collectifs, ce qui présuppose des démarches très différentes. Il faut des facilitateurs, qui peuvent être des acteurs différents selon les territoires, pour identifier les porteurs de projets, en étant présents dans des lieux de vie et de rencontre et pour accompagner vers la formalisation de l'activité. On peut noter que ce travail de repérage se fait plutôt avec les acteurs sociaux et associatifs présents sur le territoire, qu'avec les habitants eux-mêmes. Les échanges au sein des Conseils Citoyens concernent peu ces enjeux-là.

A cet effet, une des propositions émise lors d'un séminaire organisé par RTES en 2015, était de **nommer et de rendre visible le travail informel en provoquant le débat dans les différents espaces de concertation.**

Il faut bien être conscient de la **difficulté d'accompagnement des projets collectifs**, qui répondent à des logiques différentes. (Ex : certains projets commencent en collectif et finalement se développent en individuel).

Il faut **créer un contexte favorable d'accompagnement, de transition des activités informelles vers des activités formelles**, voire inventer de nouvelles formes d'entreprises pour répondre à ces nouvelles formes d'idéologies, d'autonomie. Il faudrait développer ou mettre à l'échelle des outils existants mais peu adaptés (Ex : CAE et PTCE). Il y a effectivement une vraie aspiration à l'autonomie.

En France, il existe une centaine de Pôle territoriaux de coopération économique (PTCE) dont une vingtaine en quartiers prioritaires constitués majoritairement autour d'une thématique « filière économique », en vue d'une redynamisation du quartier, et dans une moindre mesure autour d'une approche territoriale d'où une présence moindre dans les quartiers (tous les acteurs de la chaîne n'étant pas présents dans les quartiers)

Quelques exemples :

- La Fabrique de la Goutte d'or est une coopérative et un outil de production collaboratif artisanal qui propose une offre de services complète nécessaire au développement et au succès d'un label textile. Ce PTCE a pour objectif d'accompagner la professionnalisation de ces activités en permettant la mutualisation et la formation.

(http://www.crpve91.fr/Emploi_economie/Economie_sociale_et_solidaire/27_novembre_2013/Fiche_experience_developper_la_filiere_mode.pdf)

- Resto passerelle est un PTCE de restauration qui favorise la professionnalisation et l'accompagnement à l'emploi pour des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles. L'initiative se base sur la formalisation d'activité de restauration dans les foyers de migrants en région parisienne. (http://www.lelaboess.org/IMG/pdf/93_ptce__resto_passerelle_fiche_descriptive_200815.pdf)

La mise en œuvre du développement d'une politique ESS, soulève **le besoin et la nécessaire utilisation d'indicateurs d'évaluation partagée**. Plusieurs initiatives⁶³ travaillent déjà sur ces démarches d'évaluation d'utilité sociale. Ces indicateurs doivent permettre d'identifier toutes les dimensions économiques qui facilitent l'autonomie et l'émancipation des habitants.

Il existe un enjeu important, notamment pour les collectivités locales, de **s'emparer d'indicateurs pour évaluer leurs projets et performances afin de défendre leurs budgets et d'objectiver leurs actions**. L'intérêt est également d'engager une démarche de travail transversale avec l'ensemble des acteurs de l'ESS, du développement économique et de la politique de la ville au sein des équipes des collectivités territoriales.

A l'issue de l'audition on peut retenir quelques lignes directrices de recommandations opérationnelles :

- **Inscrire la notion d'économie sociale et solidaire dans les documents cadres** (ex : contrat de ville, convention nationale..) **permettant un point d'appui dans les territoires et faciliter le travail transversal de tous les acteurs ;**
- **La formation des agents d'Etat** (y compris les services déconcentrés et les délégués du Préfet) **et des collectivités locales sur les spécificités de l'Economie Sociale et Solidaire ;**
- **Le soutien aux associations de proximité permettant un travail d'accompagnement dans un temps long et avec des démarches adaptées.** Dans le cadre de la programmation européenne des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI), il est relevé à ce titre, la mesure de soutien au micro projet associatif (Mesure 4-2.3⁶⁴) très peu connue des porteurs de projets.

⁶³ L'association « Etre mobile c'est permis ! » de Toulouse vise à accompagner le développement de la mobilité des personnes dans le but de favoriser leur autonomie.

L'association « Rues du Développement Durable » de Saint-Etienne Métropole a pour objectif de réaménager les rez-de-chaussée de quartier pour les rendre plus solidaire, convivial, économe, participatif et créatif.

⁶⁴ La mesure 4-2.3 du FSE en France s'inscrit dans la continuité du programme pilote "Capital local à finalité sociale" (1998) et de la mesure 10B du FSE (2000/2006). Ceux-ci avaient pour objectif "d'exploiter pleinement les possibilités offertes par la création d'emplois au niveau local". Tout en les prolongeant, la mesure 4-2.3 élargit leur champ d'action. Le dispositif doit permettre de financer, en priorité, des petits porteurs qui ne peuvent pas accéder directement au FSE, faute d'une solidité financière qui permette de faire l'avance du FSE, ou d'une organisation administrative suffisante pour gérer une aide communautaire sans un accompagnement spécifique et durable.